



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 12 novembre 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 06/11/2024

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : Mme Awa DIABY a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHERER.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office	7
10 2024 16 – Désignation du secrétariat de séance	7
10 2024 17 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 24 septembre 2024.....	7
10 2024 18 – Adoption de l'État Spécial du 10 ^e arrondissement pour l'exercice 2025	7
Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la transformation de la ville et son adaptation au changement climatique, auquel sont rattachées deux délibérations et une communication sans vote :	10
2024 DU 142 – PLU – Révision – Approbation du projet du Plan local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.....	10
2024 DTEC 1 – Plan Climat de Paris 2024-2030.....	10
2024 DLH 233 – Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics).....	10
2024 DLH 234 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1 ^{re} concession avec la SOREQA et avenant n°18	17
2024 DSOL 54 – Subventions (148 500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 10 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des Jardins Solidaires.....	21
2024 DSOL 110 – Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 euros)	22
2024 DAE 140 – Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire	24
2024 DAE 178 – Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2024 et conventions.....	26
2024 DAE 275 – Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant situé dans le marché couvert Saint-Martin au 33 rue du Château-d 'Eau (10 ^e)	27
2024 DAE 312 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public	31
2024 DSP 75 – Subventions (38 000 euros) et conventions (investissement) avec l'association Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres - PASTT (10 ^e)	32

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	34
2024 DLH 271 – Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Élogie-SIEMP dans le 10 ^e arrondissement – Subvention (812 277 euros)	34
2024 DLH 305 – Réalisation au 17 passage Hébrard (10 ^e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (485 727 euros)	34
2024 DSOL 149 – Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.....	34
2024 DAC 179 – Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.....	34
2024 DAC 181 – Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir	34
2024 DSOL 97 – Subventions (109 200 euros) à 12 associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale	34
2024 DU 166 – Abrogation d'alignement au droit du 16-18 rue d'Aix, y compris le pan coupé à l'intersection de la rue d'Aix et de la rue Jacques Louvel-Tessier (10 ^e).....	34
2024 DAE 87 – Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.....	34
2024 DSP 27 – Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e)	34
2024 DSP 68 – Subventions (566 400 euros dont 25 000 euros de Budget Participatif) et conventions (fonctionnement et investissement) avec 3 associations du dispositif Secourisme	34
2024 DASCO 139 – Collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)	34
2024 DDCT 171 – Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205 150 euros à 42 associations).....	34
2024 DDCT 172 – Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires – Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros	34
2024 DDCT 173 – Pour une Transition socio-écologique et économique durable – Subventions (41 300 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets	34
2024 DDCT 174 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (9 500 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10 ^e (3 ^e enveloppe)	35

2024 DAE 5 – Convention et subvention (190 000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi - LA PILE (19^e)	35
2024 DAE 23 – Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi	35
2024 DAE 25 – Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi	35
2024 DFPE 117 – Subventions (173 600 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e et 11^e	35
2024 DFPE 141 – Subvention (372 400 euros) et convention avec l'association APATE (11^e) pour les travaux de restructuration du multi-accueil Mowgli situé 10 rue Dieu (10^e)	35
2024 DFPE 149 – Re-conventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant	35
2024 DFPE 159 – Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)	35
2024 DASCO 58 – Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »	35
2024 DJ5 129 – Appel à projets Paris Sportives – Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets	35
VŒUX	36
V10 2024 17 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX ACTIONS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (ACORT)	36
V10 2024 18 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN AUX MAIRES KURDES	38
V10 2024 19 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DE TERRA-KELBONGOO DANS LE 10^e	41
V10 2024 20 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES MOTORISÉES	44
V10 2024 21 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF AU MARCHÉ SAINT-MARTIN	47

V10 2024 22 – VOEU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, RELATIF À L'ARRÊT DE LA PRIVATISATION DES BUS, POUR DES TRANSPORTS ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS	48
V10 2024 23 – VOEU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, RELATIF AUX PERSONNES SANS-ABRI	51
V10 2024 24 – VOEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA DÉTECTION DE MERCURE DANS LA CRÈCHE BOSSUET ET L'ÉCOLE BELZUNCE	54
V10 2024 25 – VOEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA RÉGULATION DE L'ESPACE PUBLIC	56
V10 2024 26 – VOEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA REVITALISATION DU MARCHÉ SAINT-MARTIN	59
V10 2024 27 – VOEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU DISPOSITIF « EMBELLIR VOTRE QUARTIER »	61

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON

La séance est ouverte à 18h39.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en donnant la bienvenue aux élu.e.s et au public présent en salle. En tant que responsables politiques, la maire et les conseiller.e.s du 10^e arrondissement ont suivi avec attention l'élection présidentielle américaine et ont accueilli avec une grande inquiétude l'annonce de la victoire de Donald TRUMP. Le désengagement des États-Unis dans la lutte contre le changement climatique, le recul en matière des droits des femmes, le rôle que joueront les USA sur le plan géopolitique, notamment dans les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, sont autant de sujets de préoccupation. Il faut se rappeler que la démocratie est un bien précieux qui doit être défendu et qui ne peut rester vivant sans le concours des citoyens, amenés à l'alimenter à travers les mécanismes de consultation et de participation.

Un autre sujet de préoccupation concerne, dans le contexte national, le projet de loi de finances pour 2025 sur lequel les parlementaires sont en train de travailler. Les fameux « 50 milliards qui ont disparu » en France et les choix qui se préparent risquent d'affecter lourdement les trajectoires budgétaires des collectivités locales en les empêchant, entre autres, de choisir librement leur politique et de respecter la volonté des citoyens. Selon la perspective actuelle, l'État ne diminuera pas les dotations mais « ponctionnera » directement dans les recettes de la Ville de Paris. Celle-ci est reconnue depuis des années pour sa bonne gestion financière par l'ensemble des observateurs extérieurs mais, selon les mesures annoncées par le Gouvernement, il y aurait 300 millions d'euros en moins dans ses caisses, soit autant de politiques publiques auxquelles il faudrait renoncer.

La municipalité est d'ores et déjà en désaccord avec un grand nombre de choix faits par l'État, comme la baisse de 60 % du Fonds vert qui permet de co-financer avec les collectivités locales la transition écologique, la baisse des aides aux véhicules électriques ou encore la baisse d'un tiers de l'enveloppe de MaPrimeRénov'. La Ville de Paris n'a pas l'intention de changer de cap et souhaite continuer à s'investir pour renforcer les dispositifs de solidarité, d'accès au logement et de lutte contre le changement climatique. Cependant, elle devra opérer dans un contexte rendu plus compliqué par les choix budgétaires de l'État.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2024 16 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2024 17 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 24 septembre 2024

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 24 septembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2024 18 – Adoption de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que l'État Spécial est composé de trois dotations : une dotation de gestion locale (DGL), une dotation d'animation locale (DAL) et une dotation d'investissement (DIV). Le montant de l'État Spécial du 10^e arrondissement atteint 9 684 605 euros pour l'exercice 2025, répartis ainsi :

- 8 613 650 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 833 175 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 237 780 euros pour la dotation d'investissement.

Madame la Maire précise que le montant total de 9 684 605 euros, qui augmente de 235 127 € par rapport à 2024, comprend 9 446 825 euros en section de fonctionnement (DAL et DGL) et 237 780 en section d'investissement (DIV). L'État Spécial sera soumis au vote du Conseil de Paris de décembre en même temps que le budget général.

Quelques points sont à retenir : le montant de la DIV est stable par rapport à 2024, avec 49 584 euros d'enveloppe annuelle allouée aux conseils de quartier. Le montant de la DAL voit une augmentation de 21 564 euros, soit +2,66% par rapport au budget primitif 2024, augmentation qui est imputée sur la part animation locale et culturelle. Le montant des travaux urgents, qui s'élève à 472 057 euros, permettra d'exercer une action concrète sur un bon nombre d'équipements. Le montant de la DGL, qui est destinée au fonctionnement courant des équipements de proximité et de la mairie, voit une augmentation de 213 563 euros, soit +2,54% par rapport au budget 2024, répartie en 157 128 euros sur les fluides et 370 691 euros hors fluides.

La diminution de l'enveloppe consacrée aux fluides est surtout liée à l'évolution des tarifs de marché favorables. En ce qui concerne le budget hors fluides de la DGL, les principales évolutions sont les suivantes :

- +176 000 euros pour le financement de la relocalisation provisoire des activités du Centre Paris Anim' Château Landon pendant les travaux de la piscine ;
- +78 000 euros pour la pérennisation de la baignade du canal Saint-Martin et la réouverture de la piscine Château Landon ;
- +70 000 euros pour l'accroissement du patrimoine végétal ;
- +33 000 euros pour l'entretien des cours oasis dans les écoles ;
- +20 000 euros pour le passage à l'alimentation 100% bio dans les crèches du 10^e arrondissement.

En préambule à son intervention, **M. FORT** rappelle que 200 000 euros ont été investis cet été pour transformer la cour de l'école Belzunce en cour oasis. Cependant, à la rentrée des classes, les parents d'élèves ont clairement exprimé leur préférence pour la cour précédente. Parmi les problèmes signalés, le sol qui est à refaire, car les eaux de pluie ne sont pas correctement évacuées, et les jeux nouvellement installés qui se sont avérés dangereux pour les enfants. La cour oasis de l'école Belzunce constitue pour M. FORT un exemple de la façon où les projets sont gérés dans le 10^e arrondissement : mal pensés initialement, ils sont ensuite mal coordonnés avec les autres projets du quartier, mal réalisés et enfin, pour certains d'entre eux, mal entretenus dans la durée. Tout cela représente un grand gaspillage d'argent public.

Le montant de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025 est plus important que dans le passé avec notamment une DGL qui s'élève à 8,5 millions d'euros, soit une augmentation de 22% par rapport à l'exercice 2021. Dans le contexte actuel, marqué par les nouvelles coupes budgétaires annoncées par l'État et par l'endettement progressif de la Ville de Paris, cette hausse continue est d'autant plus inexplicable au vu des résultats dans le 10^e. En effet, près de 10 000 habitants sont partis de l'arrondissement depuis 2014, une école maternelle a fermé ses portes en 2022, une piscine est fermée depuis 2018 après l'effondrement du plafond et les équipements de proximité ne sont pas suffisamment entretenus. M. FORT pense également aux dépenses en augmentation pour les prestataires externes qui entretiennent les parcs et jardins, ainsi qu'à celles pour le véhicule de fonction avec deux chauffeurs qui est mis à la disposition de Madame la Maire. En considérant que l'État Spécial du 10^e est déconnecté des priorités de l'arrondissement et de la situation budgétaire de la Ville et de l'État, M. FORT donnera un vote défavorable.

Mme CORDEBARD informe M. FORT que les dépenses relatives à la cour oasis de l'école Belzunce sont inscrites dans la section investissement et ne concernent pas le budget de l'État Spécial du 10^e arrondissement. Celui-ci a augmenté dans le temps car le nombre d'équipements de proximité a augmenté, avec notamment la création de plusieurs espaces verts. Madame la Maire observe qu'autant il est légitime de s'interroger sur un dysfonctionnement du service public, autant il est injuste de condamner en bloc le travail des agents. Il est vrai que la création de la cour oasis de l'école Belzunce s'est caractérisée par des défauts techniques qui ont été en partie corrigés, mais cela ne signifie pas que l'ensemble des équipes municipales fait preuve d'incompétence, bien au contraire. Quant aux dépenses de déplacement, Madame la Maire rappelle à M. FORT qu'elles sont liées à l'ensemble des véhicules de la mairie et non seulement à la voiture de fonction qui est mise à sa disposition. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	19	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Mme CORDEBARD introduit le débat organisé auquel sont rattachées les délibérations DU 142 et DTEC 1 ainsi que la communication DLH 233, en rappelant que chaque groupe disposera d'un temps de parole de 12 minutes répartis entre les élu.e.s qui se sont inscrits pour intervenir.

Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la transformation de la ville et son adaptation au changement climatique, auquel sont rattachées deux délibérations et une communication sans vote :

2024 DU 142 – PLU – Révision – Approbation du projet du Plan local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

2024 DTEC 1 – Plan Climat de Paris 2024-2030

2024 DLH 233 – Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

M. SIMONDON rappelle que le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique est l'aboutissement d'une démarche commencée au tout début de la mandature avec une convention citoyenne. De nombreuses phases de concertation ont suivi jusqu'à son adoption par le Conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris, respectivement, en mai et en juin 2023. Une enquête publique, sous l'autorité d'une commission d'enquête indépendante composée de neuf membres désignés par le tribunal administratif, s'est déroulée pendant près de deux mois, entre le 8 janvier et le 29 février 2024. À son issue, un Rapport d'enquête a été émis. Ce document de plus de 1 000 pages a porté un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission sur le projet de PLU, assorti d'un certain nombre de demandes. Dans les conclusions du rapport, mais aussi au fil de ce document très détaillé, la commission a formulé différentes observations qui ont permis d'engager l'ultime phase du travail. Le projet de PLU a ainsi été amendé et enrichi dans certaines de ses parties en prenant en compte les retours issus des consultations et en cohérence avec ses orientations fondamentales.

Celles-ci portent sur la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, la transition écologique du bâti avec la mise en avant des matériaux biosourcés, la végétalisation maximale de l'espace public et la création d'une ville inclusive, productive et solidaire où tous les habitant.e.s puissent accéder à un logement digne, abordable et adapté. Par son contenu, le nouveau PLU bioclimatique est ainsi compatible et cohérent avec les stratégies indiquées dans le Plan Climat, le Plan Résilience, le Plan Espaces Verts et le Plan Santé-Environnement. Son adoption est plus que souhaitable dans le 10^e arrondissement où le besoin d'assurer un logement de qualité pour toutes et tous et d'augmenter le nombre d'espaces verts se fait particulièrement sentir.

Mme VASA observe qu'il est intéressant et assez rare de pouvoir présenter une stratégie globale déclinée en plusieurs plans permettant à la Ville de Paris de se transformer et de s'adapter au changement climatique. Si le nouveau PLU bioclimatique constitue l'outil le plus puissant à disposition de l'administration de la Ville, le Plan Climat 2024-2030 représente la pièce maîtresse qui trace le cadre dans lequel les autres orientations stratégiques se développeront.

À ce propos, Mme VASA rappelle qu'en dépit de tous les efforts qui sont faits aujourd'hui ou qui pourront être faits à l'avenir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une augmentation des températures

de 1,5 °C est déjà prévue pour 2030, augmentation qui dépasse les objectifs fixés par la COP de Paris en 2015. Loin d'être réduites, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, et les zones urbaines sont responsables de 60% de ces émissions. Fin octobre 2024, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement indiquait que les politiques actuelles au niveau mondial vont vers une augmentation catastrophique des températures de 3,1 °C en 2030. Le point de basculement climatique sera ainsi atteint.

Le Plan Climat de Paris 2024-2030 est obligé de tenir compte du dérèglement climatique en acte, de la possibilité qu'un pic de chaleur à 50 °C frappe la capitale et de ses conséquences pour les habitant.e.s, en particulier pour les plus vulnérables, en agissant pour réduire les inégalités environnementales et sociales. Les premières priorités du Plan Climat 2024-2030 sont l'adaptation du territoire aux aléas climatiques afin de garantir l'habitabilité de Paris, et la réduction drastique de l'empreinte carbone en misant sur les énergies renouvelables, afin d'atteindre la neutralité carbone encore plus vite. Les nouveautés de ce plan sont constituées par des fiches territorialisées, qui permettent de décliner localement par des actions concrètes les grandes orientations parisiennes. Le 10^e avait été pionnier dans ce domaine en élaborant une feuille de route pour le climat et la résilience qui a par la suite servi de modèle aux autres arrondissements. Grâce à la territorialisation du Plan Climat, les émissions de gaz à effet de serre des cantines du 10^e ont été réduites de 30 %, et de nouveaux projets comme la baignade dans le Canal Saint-Martin ou le quartier zéro déchet ont vu le jour.

Une des déclinaisons du Plan Climat sera le nouveau PLU bioclimatique, qui a grandement évolué entre le début du mandat et sa version actuelle pour devenir un document stratégique majeur. Il s'agit aussi d'un document « de rupture », car il met fin au faux débat entre les espaces verts et les logements en expliquant qu'il est possible d'améliorer l'offre de logement de qualité et abordable grâce à la maîtrise publique de l'immobilier, tout en multipliant les îlots de fraîcheur. Le rééquilibrage de l'immobilier de bureau et commercial sur le territoire permettra de nettes améliorations dues également à l'implantation de nouvelles activités économiques sociales et solidaires. Mme VASA termine son intervention en évoquant la « sanctuarisation » de la parcelle située rue Philippe-de-Girard, sur laquelle une ressourcerie a été créée grâce à un projet écologiste de logement social.

M. FORT estime que le Plan Climat 2024-2030 va dans la bonne direction tout d'abord parce qu'il intègre, par rapport à sa première version, l'ensemble des remarques faites par les élu.e.s parisiens, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et la Mission régionale de l'Autorité environnementale. À sa lecture, il serait ainsi possible de se laisser aller à rêver d'un Paris en 2030 où il y aurait 10 m² d'espaces verts par habitant, où les émissions de gaz à effet de serre auraient diminué de moitié, où les propriétaires auraient rénové leur bâti sans reste à charge, où la totalité des crèches et des écoles seraient équipées de dispositifs de rafraîchissement, où le nombre de voitures serait moins important et où des milliers de micro-installations d'énergie renouvelable seraient présentes, bref d'un Paris adapté au réchauffement climatique.

Toutefois, les objectifs fixés dans le Plan Climat 2018-2024 de baisser la consommation énergétique et le diésel en ville n'ont pas été atteints. Le Plan Vélo 2021-2026, à un an et demi de la fin de la mandature, n'a réalisé que 40% de ses objectifs. Quant au Code de la Rue, annoncé en 2023 pour combattre la jungle urbaine, il est resté lettre morte. Certaines orientations du Plan Climat 2024-2030 semblent par ailleurs être déjà mal parties, en témoigne d'abord la sous-estimation du défi de rénovation énergétique. 326 000 logements privés parisiens sont classés F ou G, catégories assimilées aux « passoires thermiques », mais des travaux de rénovation sont prévus pour seulement 15 000 d'entre eux. Une incertitude règne sur la faisabilité de la sortie des énergies fossiles d'ici 2040, car aucun plan de financement clair ou échéancier d'investissement n'existe encore. Pour ce qui est des espaces verts, il est difficile de croire qu'il sera possible d'atteindre l'objectif de 10 m² par habitant en 2030 alors qu'on est seulement à 1 m².

Ce Plan représente également un coût budgétaire estimé à 500 millions d'euros par an, soit 13 milliards d'euros que la Ville de Paris doit trouver à l'horizon 2050. Compte tenu que celle-ci n'a engagé aucune réforme pour faire des économies, que ses trajectoires budgétaires sont intenables avec un endettement de presque 9 milliards d'euros, que les nouvelles recettes utilisées – augmentation de 60% de la taxe foncière et de 52% de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, 200 millions d'euros prélevés chaque année sur les fonds propres des bailleurs sociaux en loyers capitalisés, augmentation des tarifs de stationnement, etc. – sont désormais épuisées, il semble difficile de croire qu'elle parviendra à atteindre les objectifs fixés. En dépit des arguments qu'il vient d'avancer et de quelques réticences vis-à-vis du nouveau PLU bioclimatique, M. FORT votera en faveur des délibérations DU 142 et DTEC 1 car les Parisien.ne.s attendent des mesures fortes en matière d'adaptation de la ville au changement climatique et l'urgence de la situation pousse à agir. Mais ce n'est pas avec l'actuelle majorité municipale que, d'après M. FORT, les objectifs fixés dans le Plan Climat 2024-2030 pourront être atteints.

C'est avec un sentiment de gravité et d'inquiétude et, en même temps, de fierté et d'espoir que **M. ALGRAIN** s'adresse à ses collègues. Le dérèglement climatique s'accélère et les catastrophes « naturelles » s'intensifient, comme les événements tragiques survenus tout récemment dans la région de Valence en témoignent. Force est de constater que les efforts pour ralentir ce dérèglement ne sont pas suffisants. La COP 29, qui s'est ouverte le 11 novembre à Baku en Azerbaïdjan, risque d'être aussi infructueuse que la COP 16 sur la biodiversité qui s'est tenue en octobre à Cali en Colombie. Le nouveau Plan Climat de la Ville de Paris représente toutefois une lueur d'espoir dans ce contexte assez sombre. Ses objectifs sont ambitieux et se traduisent dans le triptyque « plus vite, plus local et plus juste ».

Faire plus vite, c'est avant tout se fixer des objectifs exigeants à une échéance de 6 ans pour accélérer la transition écologique. Pour cela, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs – habitants, entreprises, commerçants, associations, etc. – du territoire parisien. Faire plus local, c'est mettre en œuvre rapidement les actions pour lutter contre le changement climatique à l'échelle de chaque arrondissement, qui disposera d'une feuille de route opérationnelle basée sur ses priorités. Faire plus juste, c'est placer la justice sociale au cœur de la stratégie

parisienne de lutte contre le changement climatique. En effet, tous les habitant.e.s ne sont pas touchés de la même manière et ceux qui vivent dans les quartiers populaires sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et à la précarité énergétique.

À l'échéance 2030, les objectifs fixés dans le Plan Climat de Paris peuvent ainsi se regrouper en cinq points :

- Diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2024, afin d'atteindre 100% en 2050 ;
- Réduire de 40% l'empreinte carbone sur le territoire parisien, afin d'atteindre 80% en 2050 ;
- Baisser de 35% la consommation énergétique ;
- Atteindre 45% d'énergie renouvelable dans la consommation parisienne dont 10% produite localement, afin d'atteindre 100% d'énergie renouvelable en 2050 ;
- Atteindre 40% de végétalisation sur le territoire et permettre à l'ensemble des Parisien.ne.s d'avoir accès à un îlot de fraîcheur à moins de 7 minutes à pied.

Toutes ces mesures sont soutenues par le nouveau PLU bioclimatique à travers un objectif partagé, la neutralité carbone en 2050, et des méthodes d'action communes telles que la végétalisation urbaine. Cela rejoint également les ambitions portées par le 10^e arrondissement : adaptation des espaces publics, économie circulaire à travers le réemploi, alimentation durable dans les cantines scolaires, rénovation thermique des bâtiments publics et des copropriétés, accentuation de la place dédiée aux mobilités douces. Ces objectifs se traduisent, par exemple, avec l'installation de panneaux photovoltaïques, la création de cours oasis et la mise en place d'une forêt urbaine place du Colonel Fabien et d'ombrières photovoltaïques dans deux écoles.

M. JOUSSELLIN souligne le fait que le nouveau PLU bioclimatique et le nouveau Plan Climat de Paris réaffirment l'ambition de la majorité municipale en matière de transition environnementale, amplifient et accélèrent son engagement en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation du territoire. Dans ce cadre volontariste, la rénovation des bâtiments parisiens représente un levier essentiel de sa stratégie avec un enjeu autant social qu'écologique. Paris demain est une ville débarrassée des intérêts spéculatifs et qui laisse la place à toutes celles et tous ceux qui souhaitent y vivre et travailler. Paris demain est une ville qui laisse toujours plus de place au logement social, avec l'objectif de parvenir à plus de 40% de logement public en 2035.

Ainsi, ce sont près de 1 000 réserves pour du logement social qui figurent dans le nouveau PLU bioclimatique. Il y en avait 416 dans le précédent qui ont permis de créer 10 850 logements à Paris. Le 10^e arrondissement peut compter sur 70 réserves, dont une vingtaine d'adresses proposées par les élu.e.s communistes de l'arrondissement. M. JOUSSELLIN fait noter à M. FORT que la municipalité continue de créer du logement social sans pour autant densifier le territoire, car il y a eu un seul projet de construction depuis le début de la mandature : le foyer pour femmes victimes de violences. Paris demain est un engagement sans précédent pour le logement avec un budget de 850 millions d'euros, soit un budget

multiplié par deux depuis le début de la mandature, et l'interdiction de construire des bureaux dans l'ouest parisien afin d'y privilégier le logement. Paris demain est un principe de mixité sociale dans les quartiers ultra déficitaires en logement social, tels que le 8^e et le 16^e, où toute opération lourde devra intégrer désormais 50% de logements sociaux. Dans les quartiers déficitaires comme le 10^e, la part sera de 35%. Paris demain est un plan de surélévation qui propose d'identifier une centaine de bâtiments où il sera possible de produire du logement en préservant le sol et en évitant toute imperméabilisation.

Paris demain est aussi la défense du service public et de l'accès à la santé, à la culture et aux activités sportives. Ce sont ainsi 183 nouveaux sites réservés pour développer des équipements publics de proximité, dont environ la moitié consacrée à la santé. Dans le 10^e arrondissement, 7 réserves concernent des équipements de santé, dont un dans le quartier de Belleville et une maison de retraite sur le site de Fernand-Widal. À Paris, 100 nouvelles réserves sont dédiées à des équipements culturels, 10 à des équipements de jeunesse, 80 à des équipements sportifs. Les élu.e.s communistes regrettent toutefois qu'il n'ait pas été possible d'avoir une réserve pour un équipement sportif dans le 10^e.

Paris demain représente la volonté de protéger la ville d'un marché immobilier qui tend à faire de la capitale française un musée, où seulement les personnes qui détiennent assez de capitaux peuvent vivre. Paris demain est la régulation des Airbnb qui font monter les prix et privent les Parisien.ne.s de logement, ainsi que l'interdiction des *dark stores* et *dark kitchens* qui détruisent la diversité commerciale en instaurant une concurrence déloyale. Paris demain est la protection des activités artisanales et culturelles, comme celles du quartier Sainte-Marthe. Très concrètement, les bureaux et locaux commerciaux ne pourront pas muter en meublés touristiques dans les zones identifiées comme tendues. Paris demain est un objectif de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires à l'horizon 2040, avec une quarantaine d'adresses ciblées par les élu.e.s communistes. Paris demain est aussi la préservation de la Petite Ceinture, qui restera classée comme zone de grand service urbain et pourra permettre à la Ville de bénéficier du fret ferroviaire pour les transports de marchandises et les déplacements des voyageurs. Le PLU bioclimatique est un accord ambitieux de la majorité municipale en conciliant urgence sociale et urgence écologique, comme le fait aussi sa déclinaison locale dans le 10^e arrondissement.

Les élu.e.s communistes voteront en faveur du nouveau PLU bioclimatique, tout en regrettant l'absence d'une réserve pour créer un équipement petite enfance sur le site de l'impasse Boutron, pourtant inscrit dans l'accord de mandature. Dessiner Paris demain signifie préparer la ville au réchauffement climatique, ce que le nouveau PLU se propose de faire malgré un contexte national compliqué, le Gouvernement prévoyant de réaliser d'énormes économies sur la question environnementale. Au contraire, la Ville de Paris s'est investie sur cette question en réussissant à faire baisser de 35% l'empreinte carbone depuis 2004. Un levier important concerne l'isolation des bâtiments. Via ses bailleurs sociaux, la Ville continue ainsi de rénover 5 000 logements par an et se fixe comme objectif d'en rénover 40 000 par an à compter de 2030. Elle prévoit également de rénover ses équipements municipaux au rythme de 30 écoles et 10 crèches par an, grâce à une enveloppe dédiée de 100 millions d'euros, et à créer 60 nouvelles cours oasis par an.

Le 10^e arrondissement dispose déjà d'un calendrier précis des travaux qui seront réalisés dans le but de généraliser les cours oasis à toutes les écoles en 2027, et vise à transformer durablement le Canal Saint-Martin et ses abords. En outre, les élu.e.s communistes ont souhaité intégrer au nouveau PLU bioclimatique des paragraphes liés aux conditions de travail, afin que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le Code du Travail. M. JOUSSELLIN rappelle toutefois le désaccord des élu.e.s communistes avec l'objectif de 100% d'énergies renouvelables, auquel ils préfèrent le 100% d'énergies décarbonées. Il termine son intervention en donnant le bilan des rénovations du 10^e arrondissement : en 2023, la rénovation de 145 logements sociaux a été votée et celle de 150 logements sociaux a été réalisée, tandis que 29 copropriétés privées ont intégré le dispositif Eco-Rénovons+. Aussi, depuis 2009, a été financée la rénovation de près du tiers des logements sociaux du 10^e.

M. RAIFAUD observe que le débat organisé dans les arrondissements parisiens porte sur trois dossiers très importants mais en laisse un autre, le Plan Paris Santé Environnement, pour le Conseil de Paris. Il est important de souligner la cohérence de programmation entre tous ces documents qui projettent le Paris de demain.

Pour ce qui est du nouveau PLU bioclimatique, les élu.e.s écologistes se réjouissent que l'économie sociale et solidaire y soit identifiée comme l'un des objectifs de la transformation de la ville, à l'image du Plan Climat. Ils se réjouissent également qu'il contienne un certain nombre d'avancées par rapport au périphérique, qui constitue un sujet de préoccupation pour la santé environnementale. Sa transformation sera inscrite dans l'avenir de la ville en parfaite adéquation avec le Schéma métropolitain de Cohérence territoriale du Grand Paris. En ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments, M. RAIFAUD souhaite saluer l'énorme travail réalisés par les bailleurs sociaux qui ont investi 3 milliards d'euros dans ce chantier. La Ville de Paris a décidé de renforcer les moyens de l'Agence parisienne du Climat pour permettre aux copropriétés privées de combler leur retard dans la rénovation thermique des bâtiments.

Les élu.e.s écologistes se réjouissent tout particulièrement des 300 hectares supplémentaires d'espaces verts inscrits dans le nouveau PLU bioclimatique. Le 10^e a particulièrement besoin d'augmenter son nombre d'espaces verts étant l'un des arrondissements parisiens les plus denses et les plus « minéraux ». Cependant, des projets importants ont déjà été portés à terme, tels que l'agrandissement du square Alban-Satragne, la création des jardins Yilmaz-Güney, Louis-Blanc et Marielle-Franco, et d'autres sont en cours de réalisation comme l'agrandissement du jardin de la rue du Chalet. À ce propos, M. RAIFAUD fait noter à M. FORT que ses propos sont contradictoires lorsqu'il reproche à la municipalité, d'une part, de ne pas avoir transformé un garage en espace vert – opération qui aurait coûté beaucoup d'argent sans être vraiment utile, un jardin existant déjà à proximité – et, d'autre part, de ne pas faire des économies.

Pour terminer, M. RAIFAUD revient sur la question de l'énergie en indiquant que le territoire doit être le plus autonome possible et donc en capacité de produire localement des énergies renouvelables. Il ne s'agit

pas de soutenir le nucléaire, mais de produire l'énergie dont on a besoin à l'endroit où on en a besoin. L'orientation qui est donnée dans le Plan Climat de Paris 2024-2030 va dans cette direction.

M. FORT répond à M. RAIFAUD qu'en politique il s'agit de prioriser les dépenses. On peut choisir d'investir dans la création d'espaces verts ou d'investir ailleurs. Il est vrai que créer des espaces verts coûte cher et ne rapporte rien, à la différence des logements sociaux qui rapportent chaque mois le prix du loyer.

M. BONNIER observe que le débat sur le nouveau PLU bioclimatique et le Plan Climat 2024-2030 intervient dans un contexte marqué, d'une part, par l'accélération du dérèglement climatique et, d'autre part, par l'accentuation de la crise des inégalités sociales qui mine de l'intérieur la cohésion de la ville. Ces deux enjeux sont souvent opposés dans le débat public alors qu'ils doivent être appréhendés simultanément pour faire de Paris une ville habitée et habitable. Le nouveau PLU bioclimatique concilie des objectifs ambitieux de production de logement abordable – 40% de logements publics dont 30% de logements sociaux à l'horizon 2035 – avec la lutte contre les meublés touristiques. Il propose aussi une action radicale pour remettre de la nature en ville et atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Plan Climat 2024-2030, qui s'appuie sur le triptyque « plus vite, plus local, plus juste », vise à accélérer la transition écologique de Paris en matière d'énergie, de logement, de mobilités, de consommation et d'alimentation durable en ayant à cœur d'agir, dans chaque domaine, pour que les populations les plus fragiles soient mieux accompagnées et protégées.

Cette synthèse entre l'écologie et le social a été possible grâce à la méthode démocratique qui s'est appliquée, quatre ans durant, dans le cadre de concertations intenses. Sadernière phase, l'enquête publique de janvier-février 2024, a suscité une participation record avec plus de 14 000 contributions de citoyens et de professionnels de l'urbanisme. Pendant les différentes phases de la concertation, du diagnostic territorial, du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), du règlement et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), ce sont plus de 53 000 propositions qui ont été formulées par les habitant.e.s sur la plateforme de la Ville ou dans le cadre des 51 réunions publiques organisées dans tout Paris. M. BONNIER profite de l'occasion pour saluer le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE, alors en charge de l'Urbanisme, et de l'ensemble des services mobilisés pour piloter l'élaboration du nouveau PLU bioclimatique.

Mme CORDEBARD souhaite remercier la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui depuis 2014 pilote ces politiques avec un engagement qui lui a valu d'être internationalement reconnue comme une des leaders dans la lutte contre le réchauffement climatique et qui a fait de Paris un modèle de transformation climatique pour les autres villes. Elle souhaite également remercier Emmanuel GRÉGOIRE, Lamia EL AARAJE, Dan LERT, Pénélope KOMITÈS, Anne-Claire BOUX qui ont travaillé sur l'ensemble des sujets relatifs à la transition écologique de Paris, y compris le Plan Paris Santé Environnement et le Plan de Résilience. Cet ensemble de sujets a donné vie à un schéma cohérent et ambitieux qui permettra de répondre aux crises et de construire le Paris de demain, une ville plus solidaire, plus résiliente, plus écologique et plus attractive

grâce à sa capacité d'adaptation. En se félicitant que M. FORT – en dépit de ses réserves sur la gestion municipale – approuve les grandes orientations présentées dans le nouveau PLU bioclimatique et dans le Plan Climat 2024-2030, Madame la Maire propose aux élu.e.s de voter les délibérations DU 142 et DTEC 1 en leur rappelant que la DLH 233 est une communication sans vote.

Résultat du vote pour la DU 142 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DTEC 1 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DLH 234 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{re} concession avec la SOREQA et avenant n°18

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN souhaite profiter de la délibération DLH 234 pour présenter le bilan de la commission d'attribution des logements pour l'année 2023, en respectant ainsi l'engagement pris par la majorité municipale du 10^e de présenter un bilan annuel afin de garantir la transparence dans l'attribution des logements sociaux. Il souhaite également remercier toutes les personnes qui participent à ces commissions, à commencer par ses collègues Sylvie SCHERER, Kim CHIUSANO, Isabelle DUMOULIN et Bertil FORT.

On doit tout d'abord signaler une baisse importante des logements orientés vers la Mairie du 10^e : de 51 logements en 2021 à 30 logements en 2023. La baisse est encore plus importante si l'on ne considère que la fin d'année car, entre juillet et décembre, seulement 7 logements ont été orientés vers la mairie d'arrondissement. Sur ces 7 logements, 4 étaient issus de livraisons neuves. Le taux de rotation est donc à son plus faible niveau dans le 10^e, ce qui ne fait que renforcer la nécessité de créer plus de logement social pour répondre aux demandes en augmentation – à date du 9 novembre 2024, 7 000 habitant.e.s du 10^e sont demandeurs de logement social. Qui plus est, avec un si faible nombre de logements, la commission rencontre des difficultés à prioriser les demandestout en respectant les règles d'attribution relatives aux DALO, aux agents de la Ville et à la convention d'attribution.

En 2023, en dépit du contexte compliqué, 6 expulsions ont été empêchées, 6 ménages ont été sortis de la rue, 5 femmes victimes de violences intrafamiliales ont été relogées et 33 enfants ont pu continuer à vivre dans le 10^e. Les désignations ont été faites essentiellement sur des F2 et F3. Le quartier où le nombre d'attributions a été le plus important est Château-d'Eau/Lancry. 5 logements ont été réservés aux agents de la Ville, 9 candidats ont été refusés par le bailleur. Sur 30 logements, 72 personnes ont été relogées, 23 femmes, 16 hommes et 33 enfants. Le temps moyen d'attente des personnes relogées a été de 52 mois contre 80 mois en 2022, la cotation moyenne de 19,42 points contre 26 points en 2022.

M. JOUSSELLIN rappelle qu'en 2021 le Conseil de Paris a adopté la convention d'attribution qui donnait un double objectif : reloger plus de 50% des ménages appartenant aux quartiles 3 et 4 dans les Quartiers Politique de la Ville ou de Veille Active et reloger au moins 50% des ménages relevant des quartiles 1 ou 2 dans les quartiers qui ne font pas partie de la géographie prioritaire. Sur les 12 logements situés en quartiers prioritaires, 8 ménages relèvent des quartiles 3 et 4. L'objectif a donc été atteint. Sur les 18 logements qui n'étaient pas situés en quartiers prioritaires, 6 ménages appartiennent aux quartiles 1 et 2. L'objectif n'a donc pas été atteint. En quatre ans, des désignations ont été faites sur 128 logements et 326 personnes ont été relogées. En conclusion, M. JOUSSELLIN informe que, pour ce qui est de la délibération DLH 234 et du bilan de la SOREQA pour 2023, deux adresses du 10^e arrondissement sont entrées dans le dispositif.

Mme JOUBERT indique qu'à Paris les offres de location dans le privé sont en baisse de 74% depuis trois ans. La crise du logement qui frappe la capitale est particulièrement dure et l'effet de la hausse des taux d'intérêt touche aussi bien les propriétaires que les locataires. L'action publique est indispensable et la SOREQA représente l'un des outils dont la Ville dispose pour intervenir efficacement, que ce soit à travers l'acquisition d'immeubles et la revente des droits à construire ou à travers l'appui aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation de leurs immeubles.

Mme JOUBERT souhaite se saisir de l'occasion pour revenir sur l'adoption, le 7 novembre dernier, par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés touristiques à l'échelle locale. Les locations saisonnières sont en effet passées de 300 000 en 2016 à 1,2 million en 2024. Dans le 10^e arrondissement, 30% du parc de logements est une location touristique ou une résidence secondaire. Si cette proposition de loi va jusqu'au bout, les maires pourront enfin mettre en place des quotas de locations saisonnières, baisser le nombre maximal de jours de location touristique dans une résidence principale de 120 à 90 par an et identifier des périmètres réservés uniquement aux résidences principales en zones tendues ou possédant plus de 20% de résidences secondaires.

Mme SCHERER souligne le fait que la commission d'attribution des logements est un lieu d'action sociale et rappelle, à ce propos, qu'il existe quatre catégories de logements sociaux. Si pour trois de ces catégories il n'est pas très difficile de trancher en faveur des différents candidats, les choses se compliquent quand il s'agit des PLAI car tous ceux qui demandent à en bénéficier sont des personnes en situation de grande

précarité. Le choix doit le plus souvent se faire entre quelqu'un qui est à la rue, qui va être expulsé, qui a besoin de décohabiter, qui est en situation de surpopulation dans le logement qu'il occupe ou qui veut échapper à des violences intrafamiliales.

Même si la commission d'attribution des logements ne peut pas répondre à toutes les demandes, des avancées sont en œuvre en ce qui concerne notamment la problématique des mutations, sur laquelle les bailleurs ont réalisé quelques progrès. La mobilité à l'intérieur des parcs sociaux n'est pas toujours évidente, mais les dernières commissions ont poussé les bailleurs à prendre davantage en compte les demandes de mobilité à l'intérieur de leurs parcs. Mme SCHERER se félicite que des outils comme la SOREQA existent, celle-ci permettant de poursuivre les grands travaux de réhabilitation des copropriétés privées entamés à l'époque où Bertrand DELANOË était Maire de Paris.

Mme CORDEBARD se souvient très bien de l'intervention de Bertrand DELANOË en faveur de la réhabilitation des immeubles parisiens. Grâce à lui, des centaines d'immeubles échappent à la décrépitude et cessent de mettre en danger la vie de leurs habitants. La SOREQA est un outil précieux, qui doit être conservé et continuer à être employé pour éviter la dégradation des vieux comme des nouveaux immeubles.

Madame la Maire demande à M. JOUSSELLIN de préparer un résumé du bilan de la commission d'attribution des logements avec l'ensemble des chiffres qui y sont contenus, afin de le mettre à la disposition des élu.e.s et de toutes les personnes qui voudront le consulter. L'adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi contre la location saisonnière constitue une très bonne nouvelle. La complaisance des gouvernements précédents avec Airbnb explique en grande partie la diminution de l'offre locative, qui rend difficile l'installation de nouveaux ménages à Paris et contribue au départ des Parisien.ne.s. C'est aussi en récupérant une partie des logements actuellement réservés à la location saisonnière et en travaillant sur l'offre de logement social qu'un grand nombre de ménages pourra se réinstaller à Paris. Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAC 472 – Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE rappelle que l'ECUJE est l'une des plus anciennes institutions culturelles juives de Paris. C'est un lieu hybride où les arts, les débats contemporains et l'engagement associatif illustrent la diversité des cultures et des savoirs juifs. Ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir le monde juif, l'ECUJE propose un programme varié d'expériences théâtrales, musicales, artistiques et intellectuelles. Lecture, théâtre, concerts, club de jazz, spectacles jeune public mais aussi débats, ateliers, colloques et enseignements s'offrent à tous les Parisien.ne.s. Chaque rendez-vous invite à découvrir et à approfondir des pans variés et parfois méconnus du patrimoine juif. L'ECUJE est également un espace de transmission intergénérationnelle où les jeunes et les moins jeunes partagent et se réapproprient ce patrimoine.

Dans sa riche programmation figure « Jazz à l'ECUJE », rendez-vous mensuel qui, depuis l'automne 2021, attire de plus en plus de grands noms du jazz. En 2023, la première édition du Prix René URTREGER, un concours créé par l'association, a récompensé l'avenir du jazz en permettant aux meilleures formations de présenter leur travail devant un jury de professionnels reconnus. L'ECUJE s'impose aujourd'hui sur la scène parisienne comme un vivier de talents contemporains, sans oublier le programme annuel de concerts de musique classique éclairés à la bougie « Classique à l'ECUJE », les rendez-vous mensuels proposant des lectures de grands textes de la littérature par des comédiens « Lectures à l'ECUJE » ou encore le cycle de rencontres dédiées à la bande-dessinée « BD à l'ECUJE ». Mme PATRICE rappelle enfin que l'ECUJE a adhéré au pass Culture qui permet d'avoir accès aux concerts à des prix réduits.

Mme CHIUSANO indique que, pour le 10^e arrondissement, l'ECUJE représente un lieu de découverte des cultures et savoirs juifs, d'enseignement de l'hébreu moderne et des textes fondamentaux du judaïsme, de transmission de l'histoire d'Israël et du peuple juif, mais aussi un lieu de rencontre, de partage et de dialogue au-delà des divergences convictionnelles et des différences confessionnelles. Quelques mois plus tôt, le Conseil du 10^e arrondissement avait soutenu l'ECUJE pour un projet lié à l'espace de coworking, l'ECUJE Factory qui, inauguré en 2023, permet aujourd'hui d'accueillir plusieurs associations et porteurs de projets d'intérêt général. La délibération DAC 472 propose d'attribuer une subvention de 60 000 euros à l'ECUJE pour élargir son programme déjà très riche de concerts, spectacles, lectures et ateliers avec de nouvelles initiatives.

Mme CHIUSANO souhaite rendre hommage à la promotion active du dialogue interculturel mené par l'ECUJE depuis plusieurs décennies. Le brassage permanent des idées et des hommes sans exclusive, c'est l'ambition de cette institution qui fait écho aux valeurs portées par la majorité municipale du 10^e. Paris est riche de ces 110 nationalités et de toutes les religions qui se pratiquent librement en son sein. Paris est une terre d'accueil et une terre refuge, et elle doit le rester. Ces valeurs sont d'autant plus importantes dans ces temps troublés où l'extrême droite raciste, populiste et nationaliste n'a jamais été si forte en France comme dans le monde. Il est du devoir des responsables politiques de la gauche de promouvoir et réaffirmer ces valeurs pour faire survivre le modèle d'une société ouverte, tolérante et riche de sa diversité. Mme CHIUSANO termine son intervention en informant que le lundi 25 novembre à 18h30 aura lieu, dans

les locaux de la mairie, le vernissage de l'exposition « Des voix pour la paix », qui vise à dépasser les représentations du conflit israélo-palestinien pour instaurer le dialogue.

M. RAIFAUD souhaite saluer l'engagement de l'ECUJE en tant qu'espace de rencontre et de dialogue interculturel, interconfessionnel et intergénérationnel ouvert à tous les publics. Par ses activités culturelles et intellectuelles et par ses valeurs d'universalité, cette institution qui contribue à faire vivre le 10^e arrondissement et à le faire rayonner dans la capitale, jette des ponts entre les communautés dans une société qui se caractérise de plus en plus par la fermeture, la discrimination, la division, la méfiance, l'intolérance et la haine.

Mme CORDEBARD se réjouit de faire voter une délibération en soutien à l'ECUJE, qu'elle considère comme un lieu précieux, à la fois espace culturel et point de rencontre entre les différentes communautés. Elle salue la mission que cette institution porte actuellement en se proposant de favoriser le dialogue sur le conflit israélo-palestinien et de véhiculer un message de paix et de fraternité à travers l'écoute mutuelle et malgré les oppositions.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DSOL 54 – Subventions (148 500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 10 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des Jardins Solidaires

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que la Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des actions de remobilisation et de lien social tels que les jardins solidaires, dans le cadre de sa politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Ces actions visent à proposer des activités à des personnes en difficulté et très éloignées de l'emploi, afin de leur permettre de se réinvestir dans un parcours d'insertion professionnelle. Les jardins solidaires proposent une activité collective de jardinage à des publics en difficulté tout en restant ouverts aux habitant.e.s du quartier, dans une volonté de mixité et de lien social. Les activités de jardinage se déroulent en petits groupes, à raison de trois ou cinq ateliers par semaine, permettant aux participants d'acquérir des savoir-faire et des compétences techniques, de prendre des initiatives et des responsabilités et de développer ainsi la confiance en leurs capacités. Les produits récoltés sont distribués entre les jardiniers ou cuisinés avec le groupe dans le cadre de repas partagés.

La délibération DSOL 54 propose de voter des subventions à six associations qui animent les jardins solidaires. Le 10^e arrondissement est concerné par l'association Emmaüs Solidarité, à laquelle sont destinés 60 000 euros pour les jardins solidaires des squares Saint-Laurent et Cavaillé-Coll, ainsi que pour le jardin solidaire du square de Jessaint dans le 18^e. En 2023, 849 personnes ont régulièrement fréquenté les jardins solidaires lors des ateliers de remobilisation sociale et professionnelle, 8 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « premières heures » et 9 559 personnes ont participé à des événements conviviaux (ciné jardins, fête du développement durable, de la nature, repas estivaux, etc.) ou ont visité les jardins solidaires.

M. RAIFAUD tient à souligner qu'Emmaüs Solidarité intervient depuis dix ans dans les jardins du 10^e arrondissement, d'abord dans le square Saint-Laurent, ensuite dans le square limitrophe de Jessaint et enfin dans le square Cavaillé-Coll. Le travail réalisé par cette association est essentiel non seulement pour ses premiers bénéficiaires – les personnes vulnérables et éloignées de l'emploi qui ont besoin d'être accompagnées vers l'insertion –, mais aussi pour les habitant.e.s et les jardins. L'animation de ces derniers se fait en lien avec les associations de l'arrondissement et notamment Quartier Partagé, dans une synergie qui est très productive et valorisante tant sur le plan professionnel que personnel. Le jardinage joue ainsi un rôle important dans le tissage du lien social et dans la création d'une belle mixité. M. RAIFAUD profite de l'occasion pour informer que la concertation issue du Budget Participatif pour le réaménagement du square Saint-Laurent a eu lieu et que les travaux commenceront d'ici quelques mois.

Mme CORDEBARD estime que le travail réalisé par Emmaüs Solidarité est vraiment important pour l'arrondissement et qu'il serait bien de trouver un accord pour que l'association intervienne également dans le jardin Marielle-Franco, qui est un peu excentré et rencontre des difficultés à trouver ses marques en termes d'occupation et de partage de l'espace. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DSOL 110 – Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 euros)

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que le 3 juillet 1996 la Ville de Paris, l'État et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) signaient une convention tripartite afin de formaliser le dispositif des Espaces Solidarité Insertion (ESI), réseau d'accueils de jour parisiens destinés à recevoir, de manière inconditionnelle, les personnes en situation de très grande précarité et exclusion. Devenu un acteur essentiel de la prise en charge de l'urgence sociale dans la capitale, le réseau des ESI s'est développé en cohérence avec les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Il accueille les plus démunis pour leur offrir la possibilité de prendre une douche, de faire leur lessive, d'accéder à une consultation médicale ou à un entretien social. Grâce aussi au Budget Participatif ces structures de premier accueil ont pu se doter, par exemple, d'un coin repos (ESI de la rue Bichat) ou de nouvelles machines à laver. Leur activité est globalement en augmentation de 20% dans tout Paris par rapport à 2023 et tous les ESI sont désormais saturés.

La délibération DSOL 110 propose d'attribuer une subvention globale de 3 967 849 euros aux 15 ESI parisiens, dont deux se trouvent dans le 10^e arrondissement :

- ESI « Boutique Solidarité Bichat – La Maison dans la rue » (35 rue Bichat) animé par Emmaüs Solidarité, pour un montant de 212 577 euros ;
- ESI « Chez Monsieur Vincent » (10 rue Rocroy) animé par Aux Captifs, la Libération, pour un montant de 203 471 euros.

Mme VERSINI se souvient de la création du Samu Social en 1993 et des premières Boutiques Solidarité de la Fondation Abbé Pierre. L'action, portée par Emmaüs, est toujours la même : accueil autour d'un café pour une discussion, une douche, un peu de repos ou un accompagnement de premier niveau dans certaines démarches. En 1996, les Boutiques Solidarité ont fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville, l'État et la RATP et ont donné vie au dispositif des ESI. Renouvelée en 2013 et ensuite en 2018, cette convention tripartite fixe les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif. Elle prévoit notamment une participation paritaire de l'État et de la Ville aux dépenses de fonctionnement, ainsi que la participation de la RATP aux dépenses d'investissement et d'équipement.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion (2015-2020) – auquel Mme VERSINI a travaillé aux côtés de la Maire de Paris – a permis d'accélérer et de développer l'offre et les prestations des ESI, notamment en promouvant les consultations de santé et juridiques ou en apportant une réponse aux familles en situation de rue par la création d'ESI Familles. Avec ces derniers, les ESI Femmes tiennent compte de la diversité des publics concernés. Le développement de l'offre s'est aussi matérialisé par l'ouverture, en juin 2021, du nouvel ESI « Clos Feuquières » géré par l'association Aurore.

Mme CORDEBARD observe que les files actives des personnes prises en charge par les associations de solidarité augmentent partout, dans le 10^e comme dans les autres arrondissements parisiens. Face au désengagement de l'État, la Ville doit continuer à accompagner ces structures qui œuvrent pour aider les personnes qui en ont le plus besoin.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAE 140 – Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

M. WATANABÉ-VERMOREL considère que l'alimentation fait partie des sujets qui peuvent être qualifiés, en paraphrasant Marcel MAUSS, de « fait politique total ». En effet, l'alimentation touche à toutes les questions : politique européenne, agriculture, logistique, traitement des déchets, santé, souveraineté, sciences sociales, etc. C'est un sujet éminemment écologique car il est immédiatement relié au rapport à la nature. Il traite de détresse et de bonheur, de culture et représente avec l'éducation et la défense contre les intempéries la première raison pour notre espèce de faire société. C'est un sujet sur lequel le *status quo* est absolument inenvisageable aussi bien par rapport aux inégalités économiques qu'au bouleversement climatique. Les coûts sociétaux et environnementaux du système agricole et alimentaire dominant sont désormais inacceptables.

En amont de la filière, les pesticides sont responsables de la perte de ressources en eau potable en raison de la pollution aux nitrates. En aval, les consommateurs sont très affectés par un système qui favorise des aliments de mauvaise qualité et ultra-transformés, impliquant des difficultés de santé comme le diabète qui a augmenté de 160% en 20 ans. La récente crise inflationniste a mis en évidence les inégalités d'accès à une alimentation de qualité. En France, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est estimé à 8 millions et celui des personnes dépendant de l'aide alimentaire pour se nourrir entre 2 et 4 millions. La croissance de l'offre en alimentation durable a été forte depuis deux décennies. Toutefois, depuis 2020, force est de constater un tassement de l'offre commerciale biologique à Paris, principalement à cause de ses coûts élevés.

Pour cette raison, la Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour lutter contre « l'injuste prix de l'alimentation », titre d'une recherche qui rappelle que sur 100 euros dépensés par le consommateur en grande et moyenne distributions, seulement 7 euros rémunèrent les producteurs agricoles. Le PAT vise à une restauration collective municipale 100% durable à l'horizon 2027, avec 75% de denrées biologiques et 50% d'aliments produits et transformés dans un rayon de 250 km autour de Paris. Avec une série d'initiatives et le soutien aux organismes qui portent des projets en faveur d'une

alimentation durable et solidaire, elle se propose ainsi de lutter contre l'injuste prix de l'alimentation. La délibération DAE 140 a pour objectif d'attribuer des subventions dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation Durable et Solidaire » à 19 structures, dont deux se trouvent dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de :

- Le Restaurant Solidaire, situé au 4 rue Jean Moinon et géré par l'association Aurore, pour lequel il est proposé de voter une subvention de 20 000 euros ;
- La Brasserie-limonaderie Patoche, située au quai de Valmy, qui un espace hybride associant la production des bières locales à un restaurant de 150 places et à un espace de coworking. La subvention sollicitée de 100 000 euros vise à soutenir la réalisation de travaux au sein de ce local.

En ce qui concerne ce dernier espace, M. WATANABÉ-VERMOREL observe qu'il serait intéressant de discuter du statut de l'alcool dans l'alimentation durable et solidaire. Il ajoute que le local attribué à la brasserie avait été auparavant pressenti pour un autre projet qui lui tenait personnellement à cœur dans sa fonction d'adjoint à l'accessibilité universelle.

Mme SCHERER souhaite revenir sur le projet de cantine commune porté par l'association Aurore. Son objectif est de répondre au besoin des personnes hébergées dans la dizaine d'hôtels sociaux de l'arrondissement, objectif qui se décline en deux temps. En effet, en partenariat avec la cheffe de l'ancien restaurant « Chez Ghada », l'association propose dans un premier temps une offre de restauration solidaire à midi à prix différenciés (3, 7 et 14 euros) et ouverte à toutes et à tous, ainsi que des repas servis gratuitement aux personnes dans le besoin. Aurore a pour ambition de servir chaque année environ 7 000 repas à prix solidaires et plus de 5 000 repas gratuitement. Les plats seront confectionnés à partir d'invidus (70%) et de produits cultivés localement et durablement (30%).

Dans un second temps, l'association propose aux personnes hébergées dans les hôtels de se retrouver l'après-midi pour faire de la cuisine par petits groupes sur des tranches de deux heures. Ces personnes pourront ainsi subvenir à leurs besoins alimentaires avec des produits locaux et de qualité, les hôtels sociaux n'offrant pas la possibilité de cuisiner aux familles qui y sont hébergées. Déjà une quarantaine d'entre elles ont manifesté leur intérêt pour cette initiative. L'association Aurore a déjà signé des conventions pour son approvisionnement alimentaire avec le Secours Catholique, l'Armée du Salut et la Banque Alimentaire. L'ouverture de la cantine commune est prévue pour la mi-décembre car la Préfecture n'a pas encore donné son accord. Mme SCHERER termine son intervention en informant que, la semaine dernière, l'Espace Parisien des Solidarités du 10^e a rencontré toutes les associations de l'arrondissement investies dans l'alimentation solidaire, afin de coordonner leurs actions en faveur des publics les plus démunis.

M. JOUSSELLIN indique que les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DAE 140, en raison notamment de l'engagement de l'association Aurore pour une alimentation durable et solidaire dans le 10^e arrondissement, même s'ils partagent le questionnement de M. WATANABÉ-VERMOREL à propos du projet d'espace hybride, brasserie-restaurant-coworking, du quai de Valmy.

Mme CORDEBARD indique que le projet du quai de Valmy n'a jamais été une priorité de la Mairie du 10^e, mais qu'il a été grandement soutenu par l'Exécutif parisien. La structure qui le porte est en effet bien connue dans le 18^e arrondissement, où elle est implantée depuis 2022. La majorité municipale a ainsi décidé de lui faire confiance et de la soutenir aux côtés de l'association Aurore.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAE 178 – Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2024 et conventions

Rapporteure : Enora BRETON

Mme BRETON rappelle qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, les commerçants et artisans parisiens jouent un rôle clé dans l'animation populaire et familiale de leurs quartiers, en illuminant les rues et en décorant les vitrines. Leur implication est précieuse car elle participe à la vitalité de la ville et met en avant le dynamisme de ses quartiers, ce qui est d'autant plus vrai dans le 10^e où la densité des commerces est plus élevée que la moyenne parisienne. Cette année encore la Ville a décidé de reconduire son soutien aux associations de commerçants, dans le respect des engagements pris en faveur de l'environnement.

Les calculs établis pour déterminer la part subventionnée ont été revus sur la base de trois priorités :

- Soutenir au maximum les associations situées dans les quartiers populaires, afin que tous les quartiers puissent bénéficier de décorations de fin d'année ;
- Soutenir les associations historiques qui inscrivent leur action dans le temps ;
- Accompagner spécifiquement les petites associations et celles qui fournissent des efforts d'économie.

Ces nouvelles modalités de calcul sont assez bénéfiques pour les associations de commerçants qui ont fait leur demande cette année dont les quatre du 10^e arrondissement : les associations de rue Beaurepaire, de rue Lancry, de rue du Château-d'Eau et de rue du Faubourg Saint-Martin. Pour deux d'entre elles, la part de subventions est augmentée et pour les deux autres elle reste identique.

Pour **M. FORT**, les nouvelles modalités de calcul pour subventionner les illuminations de Noël visent surtout à limiter les montants accordés aux grosses associations de commerçants qui mettent des budgets très

importants dans ce type de dépenses. Les associations de commerçants du 10^e arrondissement ne rentrent pas dans cette catégorie, et M. FORT se réjouit que les subventions qui leur sont allouées cette année aient augmentées ou soient restées identiques à celles de l'année précédente. Les illuminations de Noël sont importantes pour créer une ambiance festive dans les rues de la ville et réchauffer le cœur des habitants. M. FORT donne son plein soutien à la délibération DAE 178, avec le seul regret que, dans le 10^e, il n'y ait que quatre associations de commerçants qui se sont saisies de ce dispositif.

Mme CORDEBARD indique qu'elle partage le regret de M. FORT, mais que la majorité municipale travaille ardemment, aux côtés d'Enora BRETON, pour encourager les associations de commerçants à profiter davantage des aides de la Ville. Plusieurs jeunes associations viennent de voir le jour dans le 10^e et la mairie les accompagne dans les démarches nécessaires pour obtenir des subventions et réunir leurs efforts afin de proposer des animations de rue. Elle rappelle que la Ville prend en charge l'intégralité des coûts des illuminations dans les Quartiers Politique de la Ville notamment du 10^e, ce qui ne fait pas l'objet de délibérations car ce dispositif est géré en régie.

Mme BRETON précise que la part subventionnée des illuminations de Noël est passée de 20% en 2023 à 30% en 2024 pour l'association de commerçants de la rue Beaurepaire, et de 21% en 2023 à 34% en 2024 pour l'association de commerçants de la rue Lancry.

Mme CORDEBARD la remercie pour ces précisions et invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD indique qu'en accord avec l'ensemble des élu.e.s, la délibération DAE 275 sera présentée conjointement aux vœux déposés par le groupe écologiste et par Bertil FORT. Les deux vœux seront cependant votés à la fin du conseil.

2024 DAE 275 – Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant situé dans le marché couvert Saint-Martin au 33 rue du Château-d'Eau (10^e)

Rapporteuse : Enora BRETON

Mme BRETON explique qu'au sein du marché couvert Saint-Martin se trouve un restaurant dont l'espace de vente, s'ouvrant sur la rue du Château-d'Eau, possède une surface de 135 m². Il s'agit d'un lieu important

dans la vie du marché puisqu'il permet une ouverture vers l'extérieur, crée de l'animation en contribuant à faire connaître le marché et s'approvisionne en ses produits. À la suite d'un appel à projets, un nouvel exploitant avait été désigné en juillet 2022, mais l'ancien gérant avait occupé les locaux pendant plus d'un an, en vandalisant les installations électriques avant de partir pour un montant de travaux de 55 000 euros. Tout cela avait retardé l'entrée dans les lieux du nouvel exploitant qui n'avait finalement pas été en mesure d'investir le local.

Un nouvel appel à propositions pour l'occupation du restaurant a ainsi été lancé – les dossiers pouvant être déposés jusqu'au 8 octobre 2024 midi –, auquel ont répondu quatre candidats dont l'un s'est désisté le jour des auditions. Les trois propositions restantes ont été analysées au regard de trois critères :

- L'offre de restauration et l'intégration du projet dans son environnement ;
- L'impact environnemental du projet ;
- La performance et la fiabilité financière du projet, ainsi que le programme des investissements.

En conclusion, le jury a proposé d'attribuer l'exploitation du local à la société 4 ZEN, dont le projet consiste en une restauration alliant une cuisine fusion (mexicaine, asiatique et méditerranéenne) saine et variée, et une esthétique colorée faite de matériaux naturels qui donneront une visibilité accrue, depuis la rue, à l'entrée du marché couvert Saint-Martin. L'ouverture est prévue en mars 2025. Des partenariats avec des associations sont envisagés pour donner les invendus gratuitement ou à des prix réduits. La société 4 ZEN souhaite également développer différentes animations tout au long de l'année afin de faire vivre le quartier, notamment autour d'ateliers culinaires. La redevance proposée en contrepartie de l'occupation du domaine public sera composée d'une part annuelle fixe de 48 000 euros à laquelle s'ajoutera, si le résultat de l'exploitation est positif, une part variable allant de 4% à 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

M. FORT tient tout d'abord à faire savoir que, le 20 juillet 2022, l'ancien exploitant du restaurant du marché couvert Saint-Martin avait reçu un courrier lui indiquant qu'il devait quitter les lieux sous dix jours. Cet ancien exploitant s'était installé dans les locaux en 2018 en s'investissant grandement dans la réussite de son commerce. Mais malgré la popularité de son restaurant, appelé « Le Comptoir du marché », la municipalité ne lui avait pas renouvelé la concession et le sommait de partir. Elle ne tenait pas compte du fait que le restaurateur avait dépensé 800 000 euros pour remettre aux normes d'hygiène et rénover entièrement l'établissement, qu'il employait une douzaine de personnes et qu'il utilisait des produits du marché. La façon où son dossier avait été traité par la Mairie du 10^e et par la Ville de Paris l'avait conduit à porter plainte et à occuper les lieux pendant plusieurs mois, en décourageant ainsi le nouveau repreneur.

D'après M. FORT, cet exemple est caractéristique de la mauvaise gestion des dossiers par la majorité municipale qui, en donnant seulement dix jours à ce commerçant pour partir, a engendré de lourdes conséquences telles que la fermeture du restaurant depuis plus d'un an et de multiples actes de vandalisme (tags, affiches, etc.), en participant à la dévitalisation et au manque d'attractivité du marché, dont la dégradation générale s'accroît de jour en jour. Sur les 16 stands du marchés, 4 sont inoccupés et 2 ont

un temps fait office de *dark kitchens*, situation regrettable et surprenante dans un quartier qui par ailleurs a tendance à se développer. M. FORT annonce qu'il votera néanmoins en faveur de la délibération DAE 275, car elle représente un premier pas vers la revitalisation du marché couvert Saint-Martin. Il donnera par contre un vote défavorable au vœu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste en estimant que ce vœu est, d'une part, assez opportuniste et tardif et, d'autre part, qu'il mériterait d'être intégré dans un plan de rénovation plus global.

M. FORT présente ensuite son vœu, relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin (voir la section « VŒUX »).

Au nom de son groupe, **M. WATANABÉ-VERMOREL** souhaite donner la bienvenue au nouvel exploitant du restaurant du marché couvert Saint-Martin, et informe qu'il votera en faveur de la délibération DAE 275. Il présente ensuite le vœu des Écologistes pour Paris 10^e, relatif au marché Saint-Martin (voir la section « VŒUX »).

M. WATANABÉ-VERMOREL annonce que les élu.e.s écologistes voteront contre le vœu de M. FORT, en estimant tout d'abord que la présence proposée d'un vigile dans le marché leur paraît constituer un mauvais usage des fonds publics, la situation ne la nécessitant pas ; ensuite, que la demande de réduction des loyers n'est pas raisonnable par rapport aux baux commerciaux et que cela reviendrait à subventionner les commerces ; enfin, que le vœu de M. FORT montre une absence de vision pour le marché Saint-Martin en s'entêtant à soutenir un modèle qui s'est révélé très décevant.

M. JOUSSELLIN informe que les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DAE 275. Tout le monde est d'accord que la situation du marché couvert Saint-Martin n'est pas satisfaisante, même si la majorité municipale s'emploie à l'améliorer en allant au plus près des commerçants pour trouver ensemble des solutions. La responsabilité du bailleur par rapport à l'état de dégradation du marché est bien réelle. Cependant, les deux nouveaux responsables territoriaux, arrivés début octobre, ont pris leur mission avec sérieux, et la RIVP a également mandaté un prestataire qui préconise la réfection de l'étanchéité dans les jardinières. Ces travaux sont prévus à courte échéance et, en attendant, des mesures conservatoires seront mises en place dans les jours à venir. La Mairie du 10^e veillera à ce que la RIVP tienne ses engagements.

Les élu.e.s communistes voteront contre le vœu de M. FORT et en faveur de celui du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e.

Par rapport au vœu de M. FORT, **Mme BRETON** indique que la lutte de la Ville de Paris contre les *dark kitchens* n'est plus à démontrer. Les deux qui s'étaient installées dans le marché Saint-Martin sont, respectivement, fermée et en procédure de radiation. Elle convient avec M. FORT que la signalétique extérieure doit être renforcée et l'informe qu'elle a déjà rencontré le gestionnaire du site à ce sujet. En ce qui concerne les « lourdeurs administratives » pour les occupants des stands, Mme BRETON précise que la

désignation de ces derniers ne passe pas par un jury – cela a été fait pour le restaurant mais il s'agit d'une exception –, mais que les candidatures sont recueillies et présentées par le gestionnaire à la DAE et à la Mairie du 10^e, qui se prononcent ensuite par voie dématérialisée. Plus que les ambitions municipales d'alimentation durable ou de lutte contre les déchets, ce sont surtout les banques – très réticentes, dans le contexte économique actuel, à accorder des prêts pour des conventions d'occupation de service public de 3 ans – qui causent des retards dans l'installation de nouveaux commerçants. Pour lutter contre les emplacements inoccupés, la DAE a proposé d'adapter la durée des conventions.

Mme BRETON partage le constat de M. FORT sur l'état de dégradation du marché couvert Saint-Martin. La Mairie du 10^e et la DAE signalent régulièrement à la RIVP les réparations à faire, notamment en ce qui concerne le problème des fuites d'eau qui a été en partie résolu. Elle l'informe néanmoins que, depuis 2008, la municipalité a dépensé 1 250 000 euros de travaux dans ce marché, ce qui témoigne de sa volonté de lui donner toute sa place dans la vie de l'arrondissement. Quant aux travaux de peinture évoqués par M. FORT, ils étaient prévus pour l'été 2024 mais les commerçants ont demandé de les repousser à 2025 pour rester ouverts pendant les Jeux Olympiques. Le groupe Paris en Commun est d'accord pour voter en faveur du vœu de M. FORT, à condition qu'il soit amendé en supprimant le troisième et le sixième attendu.

Par rapport au vœu du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, Mme BRETON informe que le groupe Paris en Commun partage le constat sur l'importance des marchés pour la Ville de Paris, ainsi que la nécessité d'y régler les problèmes bâtimentaires et d'y développer une offre plus accessible à tous les ménages. Personnellement, Mme BRETON partage également l'intérêt des élu.e.s écologistes pour une occupation temporaire du local situé au premier étage. Cependant, celle-ci ne peut s'effectuer sans un diagnostic préalable permettant de définir l'ampleur et la nature des travaux à réaliser, leur emprise sur le marché et leur durée. Le calendrier des travaux est indispensable aussi pour envisager la mise en place de démarches de solidarité alimentaire. Pour ces raisons, le groupe Paris en Commun votera contre le vœu du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e mais Mme BRETON est favorable à un travail collectif sur les sujets concernés.

Mme CORDEBARD n'est pas d'accord avec la présentation de l'ancien exploitant du Comptoir du Marché en victime. Celui-ci a en effet occupé illégalement les locaux du restaurant pendant presque un an et demi, en provoquant délibérément de gros dégâts avant de partir. Il s'agit par ailleurs de la seule personne contre laquelle Mme CORDEBARD a porté plainte depuis qu'elle est Maire du 10^e arrondissement, ayant reçu des menaces physiques de la part de ce commerçant en dépit du fait qu'elle n'avait pas participé au choix du nouvel exploitant. En revanche, Madame la Maire est d'accord qu'il a fallu trop de temps pour réaliser les travaux dans le marché et lancer un nouvel appel d'offres, et demande à M. FORT s'il accepte de retirer de son vœu les deux attendus qui lui ont été signalés.

M. FORT accepte de retirer les deux attendus ayant fait débat pour faire aboutir le projet malgré tout, même s'il estime qu'il s'agit de sujets importants.

Mme CORDEBARD revient sur le vœu des Écologistes pour Paris 10^e, vœu qu'elle propose de retirer et de présenter à une date ultérieure car le diagnostic bâtementaire permettant de dresser un état des lieux n'a pas encore été réalisé. Si elle partage l'intention du vœu, elle ne peut pas le voter en l'état actuel. En attendant que le groupe écologiste prenne une décision, Madame la Maire propose aux élu.e.s de voter la délibération DAE 275.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAE 312 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

Rapporteure : Enora BRETON

Mme BRETON rappelle que le principe du renouvellement de la délégation de service public relatif aux marchés découverts alimentaires – deux dans le 10^e – avait déjà fait l'objet de la délibération DAE 123, présentée lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il manquait seulement l'annexe relatif au rapport sur l'exécution de la DSP pour la période 2018-2026, qui est joint à la délibération DAE 312.

M. FORT estime que la question des responsabilités des gestionnaires des marchés couverts et découverts du 10^e arrondissement est un vrai sujet. Ne voulant pas voter en faveur du renouvellement permanent des concessions à l'un des deux gestionnaires qui se partagent tous les marchés de la Ville de Paris et en considérant qu'un peu de concurrence serait bénéfique, M. FORT préfère s'abstenir.

M. RAIFAUD explique que les élu.e.s écologistes voteront en faveur de la délibération DAE 312, qui est de fait une reprise technique de la DAE 123 votée lors du dernier Conseil d'arrondissement. Ils expriment toutefois leur souhait que d'autres modèles de gestion des marchés soient expérimentés, en particulier en ce qui concerne le nouveau marché qui s'installera sur la place Jan-Karski.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	18	CONTRE	

Abstentions	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DSP 75 – Subventions (38 000 euros) et conventions (investissement) avec l'association Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres - PASTT (10^e)

Rapporteure : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO se réjouit de présenter la délibération DSP 75 en soutien à la PASTT, une association qui mène des actions exemplaires en faveur des personnes transgenres, en particulier celles qui exercent la prostitution. Les rares études menées sur les discriminations dont souffrent les personnes transgenres montrent que 8 sur 10 d'entre elles ont été victimes de transphobie au cours de leur vie. C'est une réalité qui témoigne d'une entrave à la dignité de la vie de ces personnes et qui peut se traduire dans l'accès aux soins et aux droits, deux axes sur lesquels l'association est très mobilisée.

En ce qui concerne l'accès aux droits, la PASTT propose, entre autres, des permanences juridiques spécialisées dans le droit des personnes étrangères et un service de domiciliation. Mme CHIUSANO souhaite souligner l'accompagnement social et professionnel de l'association, ainsi que les actions d'apprentissage du français pour aider les parcours d'insertion. La PASTT mène également une action décisive en faveur de la santé sexuelle, en prévention et en dépistage des infections et maladies sexuellement transmissibles comme en orientation des systèmes de soins. Un service d'accueil et de promotion de la santé – soutenu financièrement par la municipalité – permet de financer et de simplifier l'accès aux droits en réalisant des actions de sensibilisation et de dépistage du VIH et des hépatites dans des lieux publics tels que la mairie d'arrondissement. En 2023, les maraudes de l'association sur les lieux de prostitution avaient permis l'accompagnement de 11 000 personnes. La délibération DSP 75 propose de soutenir l'association PASTT à hauteur de 30 000 euros pour acquérir un nouveau véhicule pour permettre le bon accueil des bénéficiaires lors des maraudes de prévention sur les lieux de prostitution parisiens, et à hauteur de 8 000 euros de subvention de fonctionnement pour poursuivre ses actions de prévention et d'accompagnement transversal.

M. JOUSSELLIN informe que les élu.e.s communistes sont heureux d'apporter leur soutien à la PASTT comme à toutes les associations qui luttent contre les discriminations et qui œuvrent pour l'accès à la santé des personnes transgenres, quelle qu'en soit leur nature. Ce soutien est d'autant plus nécessaire après la victoire de Donald TRUMP à l'élection présidentielle américaine et après que la droite sénatoriale française a voté une loi interdisant les transitions de genre des mineurs. Il ajoute que la PASTT accompagne les personnes transgenres dans toutes leurs démarches, y compris le logement.

Mme CORDEBARD observe qu'à l'heure où les personnes transgenres sont devenues les victimes préférées de la campagne menée par la droite un peu partout dans le monde – campagne assertive de mensonges

électorales assez spectaculaires –, le travail de la PASTT est vraiment précieux. La Mairie et le Commissariat du 10^e ont par ailleurs tissé des liens étroits avec cette association, liens qui leur ont permis de conduire ensemble un certain nombre d'actions très utiles. En se félicitant de la présence de la PASTT sur le territoire de l'arrondissement, Madame la Maire invite les élu.e.s à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, en précisant que Laurence PATRICE ne prendra pas part au vote des DLH 271 et 305 en qualité de présidente du conseil d'administration d'Élogie-SIEMP.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2024 DLH 271 – Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Élogie-SIEMP dans le 10^e arrondissement – Subvention (812 277 euros)

2024 DLH 305 – Réalisation au 17 passage Hébrard (10^e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (485 727 euros)

2024 DSOL 149 – Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté

2024 DAC 179 – Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2024 DAC 181 – Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

2024 DSOL 97 – Subventions (109 200 euros) à 12 associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale

2024 DU 166 – Abrogation d'alignement au droit du 16-18 rue d'Aix, y compris le pan coupé à l'intersection de la rue d'Aix et de la rue Jacques Louvel-Tessier (10^e)

2024 DAE 87 – Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2024 DSP 27 – Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e)

2024 DSP 68 – Subventions (566 400 euros dont 25 000 euros de Budget Participatif) et conventions (fonctionnement et investissement) avec 3 associations du dispositif Secourisme

2024 DASCO 139 – Collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

2024 DDCT 171 – Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205 150 euros à 42 associations)

2024 DDCT 172 – Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires – Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

2024 DDCT 173 – Pour une Transition socio-écologique et économique durable – Subventions (41 300 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets

2024 DDCT 174 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (9 500 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10^e (3^e enveloppe)

2024 DAE 5 – Convention et subvention (190 000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi - LA PILE (19^e)

2024 DAE 23 – Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DAE 25 – Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DFPE 117 – Subventions (173 600 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e et 11^e

2024 DFPE 141 – Subvention (372 400 euros) et convention avec l'association APATE (11^e) pour les travaux de restructuration du multi-accueil Mowgli situé 10 rue Dieu (10^e)

2024 DFPE 149 – Re-conventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 159 – Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)

2024 DASCO 58 – Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

2024 DJS 129 – Appel à projets Paris Sportives – Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 : Laurence PATRICE pour les DLH 271 et 305
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

Mme CORDEBARD invite Mme CHIUSANO à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒUX

Mme CHIUSANO présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 17 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX ACTIONS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (ACORT)

Considérant que l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) est une structure associative particulièrement dynamique au sein du 10^e arrondissement et soutenue par la Ville de Paris ;

Considérant les actions qu'elle mène au quotidien en matière d'accompagnement à la scolarité, de médiation scolaire, de soutien à la parentalité ou encore de sensibilisation à l'égalité femme-homme ;

Considérant que l'ACORT s'investit fortement pour promouvoir la participation des immigrés originaires de Turquie dans la société française, dans un contexte où le nombre de demandeurs d'asile en provenance de Turquie ne fait qu'augmenter, passant de 4 112 en 2019 à 9 837 en 2023 (source : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) ;

Considérant qu'au titre de ses activités d'accompagnement global des primo-arrivants qui concernent chaque année près de 700 bénéficiaires, l'ACORT bénéficiait depuis plusieurs années d'une subvention de 30 000 euros, délivrée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) dans le cadre du programme 104 relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants (BOP 104) ;

Considérant que, fin juillet 2024, la Préfecture de Région d'Île-de-France a informé l'association que sa demande de soutien n'était pas retenue pour un financement immédiat et placée sur liste complémentaire, sous réserve de nouvelles délégations de crédit en septembre 2024 ;

Considérant qu'à la suite de deux temps d'échanges les 12 septembre et 9 octobre 2024 avec les services de la DRIEETS et de la Préfecture de Région d'Île-de-France, l'ACORT s'est vu confirmer la non-reconduction du soutien de l'État ;

Considérant le besoin impérieux pour l'ACORT de pouvoir bénéficier de cette subvention, sous peine de fragiliser grandement son action quotidienne en faveur de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de l'intégration, et in fine du renforcement du vivre-ensemble dans le 10^e arrondissement ;

Considérant les soutiens exprimés par la Maire du 10^e arrondissement, l'Exécutif de la Ville de Paris, les parlementaires ainsi que de nombreuses associations auprès du Préfet de Région d'Île-de-France lui demandant le maintien de cette subvention ;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- **Que le Préfet de Région d'Île-de-France revienne sur sa décision de ne pas reconduire sa subvention à l'ACORT dans le cadre du BOP 104, afin de permettre à l'association de poursuivre sereinement ses missions d'intérêt général.**

Au nom des élu.e.s écologistes, **M. CLERWALL** apporte son soutien à l'ACORT, en estimant que le fait de demander au Préfet de la Région d'Île-de-France de revenir sur sa décision est la moindre des choses à faire compte tenu de la qualité du travail effectué par cette association. Au premier abord, la décision du préfet pourrait sembler dictée par de simples mesures d'austérité budgétaire, mais en réalité elle s'inscrit dans la dégradation de la relation entre le monde associatif et les pouvoirs publics. Une recherche en cours, menée par le CNRS et portant sur 3 000 associations, indique que celles qui sont identifiées comme « politiques » dans leurs prises de parole et leurs actions sont de plus en plus défavorisées, en partie sous la houlette du contrat d'engagement républicain. Cela concerne des associations pour l'accueil des migrants comme des associations écologiques, culturelles, d'urbanisme, d'éducation populaire, de planning familial, etc. La liste commence à être très longue des associations qui sont écartées au motif de « non-neutralité politique ». En votant ce vœu, les élu.e.s écologistes se réjouissent de soutenir les droits des associations, qui doivent être libres d'agir sans craindre de perdre leurs ressources financières.

Mme PATRICE informe que les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu en soutien de l'ACORT, une association d'utilité publique œuvrant pour le bien commun depuis des années. Cette association continue d'accomplir des actions essentielles pour l'accueil et l'intégration des personnes originaires de Turquie dans le 10^e comme à Paris et en Île-de-France. Dans ces temps troublés où les discriminations prospèrent, le fait de retirer à l'ACORT ses subventions publiques revient à nier le travail, pourtant si fructueux, effectué par cette association, mais cela revient aussi à mettre en cause et en danger l'accès légitime aux droits et aux libertés pour toutes celles et ceux qui ont choisi l'exil plutôt que la répression politique et économique dans leur pays. Cela revient également à refuser la possibilité à tant de femmes d'accéder à un espace d'aide, d'apprentissage et de partage, et à fragiliser une association qui a au cœur la solidarité, l'égalité et la laïcité. Cela revient enfin à se priver d'un acteur culturel de proximité qui a fait du dialogue citoyen et de l'échange entre les structures associatives un axe fondamental de son action.

M. FORT indique qu'il votera en faveur du vœu en soutien de l'ACORT et qu'à l'instar d'autres élu.e.s, il a adressé un courrier au Préfet de la Région Île-de-France pour lui demander de revenir sur sa décision. Il souhaite cependant nuancer l'affirmation que la non-reconduction de la subvention menacerait totalement l'activité de l'association. Elle lui empêcherait certainement de réaliser un certain nombre de projets, mais ne remettrait pas en cause son existence ni la pérennité de ses actions.

Mme CORDEBARD se félicite que tous les groupes autour de la table s'unissent pour soutenir l'ACORT. Elle craint que cette association ne soit la première d'une longue liste d'acteurs locaux de l'insertion risquant de ne plus pouvoir accomplir toutes ou une partie de leurs missions. Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au soutien de l'État aux actions de l'ACORT, est adopté à l'unanimité.

M. FÉRAUD présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 18 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN AUX MAIRES KURDES

Considérant que le 4 novembre le gouvernement turc a lancé des procédures de mise sous tutelle (Kayyum) sur les municipalités de Mardin, Batman et Halfeti dans le sud-est de la Turquie à majorité kurde, destituant les co-maires élu.e.s lors des élections municipales de mars de cette année, et imposant des administrateurs judiciaires ;

Considérant que les co-maires de Mardin, M. Ahmet TÜRK et Mme Devrim DEMIR, de Halfety, M. Mehmet KARAYILAN et Mme Saniye BAYRAM ainsi que la maire de Batamn, Gülistan SÖNÜK, issu.e.s du Parti de l'Égalité des Peuples et de la Démocratie (le DEM), principal parti de gauche pro-kurde, ont été accusé.e.s de « terrorisme » et d'appartenance au Parti des Travailleurs du Kurdistan (le PKK), accusations qui dans le passé n'ont pas abouti ;

Considérant qu'en juin dernier le gouvernement a déjà mis sous tutelle la municipalité de Hakkari, que son maire Mehmet SİDDİK AKIS a été condamné à 19 ans et demi de prison pour « terrorisme » et que ce 31 octobre Ahmet OZER, maire kurde d'Esenyurt, le plus grand arrondissement d'Istanbul, a été arrêté et accusé d'appartenance au PKK ;

Considérant qu'en 2016 des dizaines de maires kurdes ont déjà été destitué.e.s pour avoir appelé sur les réseaux sociaux à manifester en soutien à Kobané, jugé.e.s lors de procès inéquitables et condamné.e.s à des peines de prison de plusieurs années, parmi lesquels Gûltan KISANAK, la très emblématique maire de Diyarbakir toujours en détention ;

Considérant que, faisant suite aux élections municipales de 2019, des dizaines de municipalités gagnées par les candidat.e.s du Parti HDP ont à nouveau été mises sous tutelle, leurs maires destitué.e.s et condamné.e.s arbitrairement à de lourdes peines de prison ;

Considérant que des dizaines de maires sont toujours en détention et que les accusations qui ont conduit à la destitution des maires de Mardin, Batman et Halfeti pourraient entraîner leur arrestation et leur détention arbitraire ;

Considérant que les destitutions prononcées sont un déni de démocratie pour les électeurs et les électrices kurdes qui ont voté massivement en mars dernier et qui depuis le 4 novembre manifestent pacifiquement pour demander le respect de leur vote et la levée des tutelles administratives ;

Considérant que le Conseil de l'Europe s'est déclaré « gravement préoccupé » par la « longue pratique d'Ankara consistant à nommer des administrateurs » qui, selon lui, « porte atteinte à la nature même de la démocratie locale » ;

Considérant que, depuis le 4 novembre, le gouvernement a brutalement réprimé les manifestations en faisant un usage excessif et disproportionné de la force, que des centaines de personnes – dont des journalistes – ont été arrêtées et que les témoignages font état d'utilisation de la torture en détention ;

Considérant que Paris est doublement la ville des droits humains, ayant accueilli la Déclaration de 1789 et celle de 1948, et notre attachement au respect des droits humains et, en l'occurrence, aux droits civils et politiques, au respect de la démocratie et du droit de vote, du droit à se présenter à une élection, de la liberté d'expression et de manifester, de la liberté de la presse ;

Considérant que les maires élu.e.s démocratiquement, destitué.e.s et pour certain.e.s en détention depuis plusieurs années, sont des élu.e.s municipaux, poursuivi.e.s au titre de leur action politique pacifique ;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que le Conseil de Paris :

- **Apporte son soutien aux maires arbitrairement destitué.e.s ;**
- **Appelle à la libération immédiate de tout.e.s les maires et conseiller.e.s municipaux condamné.e.s et détenu.e.s arbitrairement ;**
- **Interpelle le gouvernement turc afin que soient respectés les droits et les libertés des manifestants, conformément au droit international et à la Convention européenne des droits de l'homme.**

M. JOUSSELLIN rappelle que l'extrême droite a été battue en Turquie dans les élections municipales du 31 mars 2024 mais que ces résultats n'ont pas plu à Recep Tayyip ERDOĞAN qui les a changés. Une délégation PCF, dont M. JOUSSELLIN faisait partie, s'était rendue le 31 mars à Diyarbakir et, en faisant le tour des bureaux de vote, avait pu constater des fraudes massives du camp présidentiel. En dépit de cela, le peuple turc a infligé une sévère défaite au président de la République. Que ce dernier décide – comme il l'avait déjà fait en 2019 – de ne pas respecter les résultats des élections et de destituer des maires élus démocratiquement, est tout simplement scandaleux. Ces maires ont choisi de s'engager pour être au

service des habitant.e.s de leur ville et porter une vision de la société qui fasse de l'égalité entre les femmes et les hommes, du progrès social et de la solidarité de véritables boussoles. Ces maires demandent le droit du peuple kurde à avoir son État. Non seulement les élu.e.s communistes soutiennent – aux côtés des Kurdes de France et de Turquie – leurs revendications légitimes, mais ils soutiennent également leurs droits face au pouvoir arbitraire du président ERDOĞAN.

Pour **M. RAIFAUD** et les élu.e.s écologistes, il est d'autant plus important de soutenir les maires kurdes que le Parti HDP – auquel appartiennent plusieurs maires destitués de leurs fonctions – est un parti attaché à l'écologie politique et qui défend des valeurs de travail, d'égalité, de liberté, de paix et de justice sociale en opposition aux forces racistes, nationalistes, sexistes, conservatrices et mercantiles représentées par le président ERDOĞAN. Ce mouvement s'inscrit dans la lignée des institutions civiles du Kurdistan, qui cherchent à offrir une nouvelle orientation politique au Moyen-Orient en présentant un modèle d'organisation qui se décrit comme « révolutionnaire » et dont le projet politique s'organise à travers le système d'autonomie démocratique confédéraliste. Il jette ainsi les bases pour construire une société multi-ethnique, basée sur l'égalité de genres, la régénération écologique et un pouvoir décentralisé et local.

M. FORT déclare que, tout en partageant les considérants et les attendus du vœu en soutien aux maires kurdes, il a décidé de s'abstenir. Il estime en effet que le sujet du vœu est apte à être débattu en Conseil de Paris ou dans des assemblées « plus hautes » plutôt que dans un conseil d'arrondissement, dont les priorités doivent porter sur des sujets locaux.

M. FÉRAUD comprend la position de M. FORT, mais l'invite à faire une exception à ses principes en s'associant au vœu de la majorité municipale. À ce propos, il lui rappelle que les Kurdes se sont battus contre Daech et que c'est dans le 10e qu'il y a eu deux assassinats successifs, rues Lafayette puis d'Enghien, toujours visant les Kurdes.

Mme CORDEBARD rappelle que le 10^e arrondissement est intimement lié aux Kurdes dont une importante communauté s'est installée sur son territoire. C'est aussi en mémoire de ces deux assassinats dans le 10^e que la municipalité souhaite apporter son soutien aux maires kurdes destitués de leurs fonctions ou emprisonnés en Turquie. Ce 13 novembre marquera le neuvième anniversaire des attentats de Paris et de Saint-Denis et, dans ce contexte, l'engagement de la Mairie du 10^e aux côtés des Kurdes est encore plus justifié. Madame la Maire informe que la communauté kurde sera reçue en mairie le 16 novembre pour rendre hommage à Joyce BLAU, figure très importante de l'Institut kurde de Paris, et invite ensuite les élu.e.s à se prononcer sur le vœu.

Le vœu présenté par la majorité municipale, relatif au soutien aux maires kurdes, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

M. CLERWALL présente le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 19 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DE TERRA-KELBONGOO DANS LE 10^e

Considérant que les structures de l'Économie Sociale et Solidaire jouent un rôle de lien social et de lutte contre les inégalités de premier plan, en favorisant l'emploi, l'innovation sociale, la cohésion sociale, le développement durable, la démocratie participative ainsi que le développement économique local dans tout secteur d'activités ;

Considérant que les structures de l'ESS assurent l'accès à une alimentation saine, à la fois en prenant en considération et en respectant les acteurs de toute la chaîne de valeurs de l'approvisionnement alimentaire ;

Considérant que ce secteur se développe de plus en plus à Paris, favorisant des modèles économiques de production locale et de circuits courts, coopératives de juste rémunération des agriculteurs et agricultrices, tout en offrant des produits accessibles et de qualité grâce à des épiceries solidaires et en mettant en place des initiatives de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage ;

Considérant qu'une forte inflation des prix alimentaires précarise désormais près de 10 millions de Françaises et de Français ;

Considérant que malgré un constat évident concernant la nécessité de soutenir les structures de l'ESS – acteur économique qui représente 10% du PIB et près de 14% des emplois privés en France, soit environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés – le Gouvernement décide de réduire drastiquement l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée tout en maintenant les subventions fiscales pour les entreprises conventionnelles ;

Considérant que, depuis sa création, l'entreprise Kelbongoo a pour mission de proposer aux Parisiennes et Parisiens une alimentation de qualité, locale et respectueuse des circuits courts, en favorisant l'agriculture de proximité. Cette entreprise, agréée ESUS, s'est ainsi engagée à offrir une alternative viable à la grande distribution, en lien direct avec des producteurs locaux rémunérés de manière équitable ;

Considérant que cette entreprise, répondant à notre vision politique et aux attentes des Parisiennes et Parisiens soucieux de la durabilité et de l'accessibilité de leur alimentation, s'est imposée comme un acteur emblématique de l'activité à Paris ;

Considérant que depuis 2023 Kelbongoo a pu, après une période de crise liée à la pandémie du Covid-19, retrouver de nouveaux gérants ;

Considérant que la Ville de Paris a soutenu ce projet et s'est saisie de l'opportunité lors de la reprise avec une subvention de 300 000 euros ;

Considérant que depuis cette reprise, en seulement un an et demi, les nombreux efforts pour optimiser l'organisation de Kelbongoo ont permis de redresser progressivement la situation financière, notamment en rationalisant les processus internes et en restructurant les équipes pour accroître l'efficacité, sans pour autant dévier de la mission de l'entreprise ;

Considérant qu'aujourd'hui Kelbongoo a stabilisé ses coûts d'exploitation, renforcé ses liens avec plus de 100 producteurs locaux – en partie dépendant de cette plateforme pour écouler leurs produits –, a maintenu tous les emplois et en développe de nouveaux pour atteindre 43 salariés au total ;

Considérant que durant ces dernières semaines, grâce à la fidélité de ses clients et à un modèle de Click & Collect représentant 12 points de collecte à Paris ainsi qu'au lancement de la livraison à domicile pour les habitantes et habitants pour tout Paris rencontrant des problèmes d'accessibilité, Kelbongoo est parvenue à se rapprocher d'un équilibre financier ;

Considérant que Kelbongoo installe désormais tout son stockage au plus près de Paris, permettant de créer 10 nouveaux emplois pour la fin de l'année 2024 ;

Considérant que Kelbongoo a vocation à s'associer très rapidement avec une autre structure d'insertion par l'emploi, permettant ainsi de poursuivre la création de ce type de postes dans une structure expérimentée dans la matière ;

Considérant que, malgré les résultats prometteurs de ces efforts, il reste néanmoins nécessaire de franchir une dernière étape pour garantir la viabilité économique du modèle, tout en restant fidèle aux valeurs et aux engagements que nous demandons aux structures de l'économie sociale et solidaire ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Ulf CLERWALL et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris continue de soutenir à court terme, en proposant que la subvention de 2023 soit reconduite afin d'accompagner cette transition vers un modèle économiquement viable ;**
- **La question de la forme juridique de la SCIC avec la Ville de Paris au capital, gage de solidité de long terme pour des structures d'intérêt général comme celle de TERRA-Kelbongoo, puisse être envisagée et appliquée.**

Mme PATRICE souhaite souligner l'intérêt de la mission de TERRA-Kelbongoo, une entreprise que le groupe communiste a accueillie avec d'autant plus d'enthousiasme que ses élu.e.s s'étaient grandement mobilisés pour installer dans le 10^e une halle alimentaire proposant des produits de qualité à des prix abordables, et cela à une époque où ce type d'installations était encore assez rare. Les élu.e.s communistes saluent l'engagement de TERRA-Kelbongoo et sa participation à l'émergence d'un principe de distribution en circuit court si indispensable à la santé des Parisien.ne.s. Ils sont aussi au courant des difficultés que rencontre actuellement cette structure pour déployer ses actions.

Cependant, les élu.e.s communistes savent que la Ville de Paris, via la délégation d'Audrey PULVAR, s'est beaucoup investie pour accompagner TERRA-Kelbongoo depuis 2020. En plus des soutiens financiers, la délégation d'Audrey PULVAR a aidé cette structure à chercher des investisseurs. Des prêts de trésorerie ont été dégagés et un fonds ESS a été voté au Conseil de Paris du mois d'octobre. Ainsi, les élu.e.s communistes estiment qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres aides à celles déjà existantes pour soutenir TERRA-Kelbongoo, au risque de frôler la rupture d'égalité entre les entreprises d'économie sociale et solidaire. Pour cette raison, ils donneront un vote défavorable.

M. BONNIER indique que toute la majorité municipale est très attachée à l'action de TERRA-Kelbongoo, une entreprise qui s'est implantée dans le 10^e il y a quelques années grâce notamment au Budget Participatif. C'est donc une construction démocratique qui a permis l'installation de cette halle alimentaire rue Bichat. La question du vœu écologiste n'est pas d'être pro ou contre TERRA-Kelbongoo, car tous élu.e.s présents en salle la soutiennent, mais de reconduire la subvention votée en 2023 à son bénéficiaire. Comme la Ville de Paris s'est déjà beaucoup impliquée pour aider financièrement cette entreprise et l'accompagner dans ses démarches visant à augmenter son chiffre d'affaires et à optimiser ses coûts – que ce soit à travers la DAE qu'à travers des outils de financement solidaire –, le groupe Paris en Commun donnera un vote défavorable.

Mme CORDEBARD précise que la Mairie du 10^e continuera à accompagner TERRA-Kelbongoo, pour laquelle des financements importants – un prêt de 375 000 euros de Paris Initiative Entreprise avec un abondement possible de 125 000 euros – sont déjà actés dans une démarche structurée par la Ville de Paris. Par ailleurs, la création d'une SCIC nécessite la coalition de plusieurs collègues de sociétaires et la Ville de Paris ne peut pas l'assumer toute seule. Le groupe Paris en Commun votera ainsi contre le vœu des élu.e.s écologistes, ce qu'un échange plus étroit avec l'Exécutif parisien aurait peut-être permis d'éviter.

Le vœu présenté par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à l'accompagnement de TERRA-Kelbongoo dans le 10^e, est rejeté à la majorité (15 votes contre : Paris en Commun, PCF et Bertil FORT ; 6 votes pour : Les Écologistes pour Paris 10^e).

M. RAIFAUD présente le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 20 – VOEU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES MOTORISÉES

Considérant l'engagement de la Ville de Paris pour la création d'infrastructures cyclables et piétonnes, notamment via ses Plan Vélo et Plan Piéton ;

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 kilomètres de nouvelles infrastructures cyclables ;

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture ;

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s ainsi que la vulnérabilité des piéton.ne.s. – pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris ;

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR) ;

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes, comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs ;*
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse.*

(Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute, publié le 7 mai 2024) ;

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM ont été tués contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM) ;

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2 480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateur.trice.s d'EDPM ont été blessés légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM) ;

Considérant que la Ville de Paris, par l'édition de son Code de la Rue, a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s) ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris pour atteindre le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes ;

Considérant que plus les véhicules sont lourds plus les accidents sont graves – par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si les usager.e.s vulnérables sont heurtés par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne ;

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur.trice ;

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile, avec un budget de 2,75 milliards d'euros, et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes ;

Considérant l'homicide volontaire de Paul VARRY, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenu le 15 octobre 2024, et la grande émotion qui a traversé tout le pays à la suite de cet homicide volontaire ainsi que la grande mobilisation de la communauté cycliste ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Ulf CLERWALL, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- ***La Maire de Paris, en concertation avec les associations qui représentent les piéton.ne.s et les cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières ;***
- ***La Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat des SUV ;***
- ***Le Préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales, et convienne d'une hauteur minimum pour les séparateurs à plus de 12 cm ;***
- ***La Ville de Paris, en lien avec les associations de piéton.ne.s et de cyclistes, contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre des Transports, en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usager.e.s. de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie ;***
- ***La Ville de Paris demande au Gouvernement de renoncer à la réduction des investissements prévus dans le Plan Vélo et réaffirme son soutien plein et entier à l'essor de la mobilité cyclable.***

M. FORT votera contre le vœu des Écologistes pour Paris 10^e. Les violences peuvent venir de toute part et, si les véhicules motorisés sont certainement les plus dangereux, il est nécessaire d'avoir sur l'organisation des mobilités qui se partagent l'espace public – y compris les mobilités douces – une approche plus équilibrée qui prenne en compte l'avis de tous les usagers.

M. GUTTERMANN indique que la lutte contre les automobilistes et les cyclistes responsables d'incivilités nécessite que tous les aménagements des infrastructures décidés par la Ville de Paris jouent pleinement leur rôle. L'éducation au respect citoyen et l'application des actions du Code de la Rue pour pacifier l'espace public, concourent à un partage plus harmonieux pour l'ensemble des déplacements. Malgré leur désaccord sur la qualification de « homicide volontaire » pour le décès de Paul VARRY dans le dernier considérant – la

justice étant saisie, il serait préférable de parler de « suspicion » –, le groupe communiste votera en faveur du vœu qui propose notamment de revenir sur la réduction par l'État des investissements prévus dans le Plan Vélo.

Mme JOUBERT revient sur le choc provoqué par la mort de Paul VARRY en octobre dernier. Un grand nombre de cyclistes et d'élus.e.s se sont mobilisés en organisant des rassemblements en son hommage à Paris et en région. Plusieurs ont demandé de renforcer les moyens de lutte contre les violences routières. Il faut, bien évidemment, poursuivre le travail d'aménagement des pistes cyclables à Paris, où la pratique du vélo s'est transformée depuis 2015 avec des Plans Vélo qui visent 1 500 km de pistes cyclables et 180 000 places de stationnement dans toute la ville. Dans le 10^e arrondissement, les réalisations sont nombreuses depuis 2020 avec entre autres, les pistes cyclables Lafayette et Grands Boulevards, les contre-sens dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier » et la multiplication des aires piétonnes qui contribuent à l'apaisement de l'espace public.

La Ville de Paris s'est engagée à lutter contre les SUV avec la votation citoyenne de février dernier sur la tarification de stationnement des véhicules lourds, encombrants et polluants. 54,55% des votants se sont prononcés pour un triplement du tarif. Mme JOUBERT profite de l'occasion pour remercier l'implication de Rémi FÉRAUD qui a interpellé le Gouvernement au sujet des violences routières. Il est indispensable que l'État joue pleinement son rôle et à ce titre, ne renonce pas au financement de son Plan Vélo en invoquant le contexte budgétaire. Pour ce qui est du vœu, Mme JOUBERT indique que le groupe Paris en Commun votera en sa faveur, à condition que les élus.e.s écologistes acceptent de modifier le dernier considérant de la façon suivante :

- Considérant la mise en examen pour l'homicide volontaire de Paul VARRY, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024, et la grande émotion qui a traversé tout le pays à la suite de cet homicide volontaire, ainsi que la grande mobilisation de la communauté cycliste.

Le groupe Les Écologistes pour Paris 10^e ayant accepté l'amendement proposé, **Mme CORDEBARD** renouvelle l'engagement de la majorité municipale à diminuer la présence des gros véhicules et à réduire les dangers dans l'espace public, et invite les élus.e.s à passer au vote.

Le vœu présenté par les élus.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à la lutte contre les violences motorisées, est adopté à la majorité avec l'amendement proposé par l'Exécutif (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite à voter le vœu écologiste déjà présenté.

V10 2024 21 – VOEU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF AU MARCHÉ SAINT-MARTIN

Considérant l'attachement des Parisiennes et Parisiens pour leurs marchés couverts, patrimoine historique et emblème de l'art de vivre parisien ;

Considérant que leur utilité pour le ravitaillement en produits frais, pour la santé de la vie économique du quartier et pour le lien social n'est plus à démontrer ;

Considérant le soutien constant et d'ampleur de la Ville de Paris pour les marchés couverts en général et le marché Saint-Martin en particulier ;

Considérant les fuites d'eau, les infiltrations et les difficultés dans l'entretien du bâti ;

Considérant les difficultés auxquelles font face les commerçants du marché Saint-Martin afin de développer leur clientèle et ainsi assurer leur équilibre économique ;

Considérant le poids de l'alimentation de qualité dans le budget des ménages les plus fragiles ;

Considérant que les démarches de solidarité alimentaire permettent un meilleur accès à des aliments de qualité et participent à prévenir le développement des pathologies surtout chez les enfants et les jeunes ;

Considérant que l'expérience de divers projets de solidarité alimentaire démontre que leur mise en place peut favoriser l'économie locale et les structures économiques qui y participent ;

Considérant le vaste toit-terrasse végétalisé laissé sans entretien faute d'occupant du local de l'étage depuis 4 ans ;

Considérant le projet de FabLab, lauréat du Budget Participatif, qui doit occuper ce local ;

Considérant le délai pour la mise en place de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;

Sur proposition de Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN et Ulf CLERWALL, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **Toutes les mesures soient prises dans la plus grande diligence pour réparer les désordres bâtimentaires ;**
- **Les travaux n'empêchent pas l'occupation intercalaire du local du premier étage ;**

- *Le local du premier étage d'abord et le toit-terrasse dès que possible fassent l'objet d'une occupation intercalaire par une association capable d'utiliser à bon escient ces espaces, utile au bien public, en lien avec les acteurs de l'arrondissement, capable de participer à l'animation du marché et qui préfigure l'usage futur du local ;*
- *La mairie d'arrondissement mette en place un groupe de travail avec les différents acteurs pertinents et parties prenantes (commerçants, usagers, conseil de quartier, etc.), pour étudier et envisager la mise en place de démarches de solidarité alimentaire et d'éducation populaire sur l'alimentation durable ainsi que son ouverture aux acteurs de réemploi et aux ressourceries, dans le cadre de la délégation de service public actuelle du marché Saint-Martin et dans la perspective de son échéance prochaine.*

Attendu amendé selon les propositions du groupe Les écologistes pour Paris 10^e :

- **Le local du premier étage d'abord et le toit-terrasse dès que possible fassent l'objet, dans la mesure du possible, d'une occupation intercalaire par une association capable d'utiliser à bon escient ces espaces, utile au bien public, en lien avec les acteurs de l'arrondissement, capable de participer à l'animation du marché et qui préfigure l'usage futur du local ;**

Le vœu présenté par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif au marché Saint-Martin est adopté à la majorité avec les amendements proposés par l'Exécutif (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. GUTTERMANN à présenter le vœu du groupe PCF.

V10 2024 22 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, RELATIF À L'ARRÊT DE LA PRIVATISATION DES BUS, POUR DES TRANSPORTS ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et de la SNCF en Île-de-France ;

Considérant le choix d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et de remplacer progressivement l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées d'ici le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP ;

Considérant l'absence d'études d'impact sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau de bus de la RATP en 12 lots ;

Considérant le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs et où les coûts supportés par IDFM ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

Considérant que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70% du prix de production du service est composé des salaires et cotisations sociales ;

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP, dont l'ajout d'une heure travaillée non payée par jour ;

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail ;

Considérant qu'une partie du personnel du réseau de surface non transférable sera confrontée à des difficultés pour conserver un emploi au sein de la RATP ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et a provoqué un mouvement de démissions ou d'abandons de postes depuis 2021 qui, à date, se chiffre à un millier de sorties des effectifs de conducteurs ;

Considérant que la perte d'attractivité du métier généré par la politique de productivité commandée par IDFM, au travers des contrats qui lient l'autorité organisatrice aux opérateurs dont fait partie la RATP, participe à la pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transport des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.), effets qui sont évidemment ressentis de plein fouet par les habitantes et habitants du 10^e arrondissement, mais également par tous les salarié.e.s qui viennent travailler dans le 10^e depuis les autres arrondissements ou depuis les autres départements d'Île-de-France ;

Considérant l'état très préoccupant des finances d'IDFM, les hausses de tarifs successives et à venir appliquées aux usagers – hausses de tarifs qui pénalisent tout particulièrement les classes populaires du 10^e arrondissement, où de nombreux habitants vivent sous le seuil de la pauvreté ou sont en grande difficulté économique – et le fait qu'une nouvelle augmentation viendra encore grever leur budget ;

Considérant les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres), qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transports en Île-de-France ;

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

Considérant les différents vœux portés par notre groupe et les autres groupes de la majorité depuis 2021 – et votés à la majorité – sur cette question de la dégradation des services de la RATP engendrée par les mécanismes mis en place en vue d'une future privatisation ;

Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, élu.e.s du groupe communiste, le Conseil du 10^e arrondissement :

- ***Exige la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ;***
- ***Exige d'annuler la hausse du passe Navigo prévue le 1^{er} janvier 2025, qui porterait l'abonnement Navigo mensuel à 89 euros par mois ;***
- ***Exige que la RATP et la SNCF restent des services publics et voient leurs moyens budgétaires augmenter pour améliorer la qualité des services, l'attractivité des métiers du transport et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers ;***
- ***Exige de l'État et d'IDFM de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables ;***
- ***Demande au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui ;***
- ***Exprime sa solidarité avec les usager.e.s, les cheminot.e.s et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.***

M. SIMONDON souligne le fait que la privatisation des lignes de bus risque fortement de désorganiser les transports publics dans la région Île-de-France, en rajoutant des difficultés aux problèmes de recrutement des conducteurs et conductrices. Un certain nombre d'exemples à l'étranger, et notamment en Angleterre, montrent que la privatisation des transports publics peuvent être responsable d'une baisse importante de la qualité de service. Il est encore temps d'éviter la privatisation des lignes de bus à Paris et en Île-de-France, et de donner aux habitant.e.s des services publics de qualité. Les questions de financement qui sont abordées dans le vœu communiste méritent, à elles seules, un débat. M. SIMONDON indique que le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu et profite de l'occasion pour signaler que Mme JOUBERT ne prendra pas part au vote.

M. RAIFAUD observe que le sujet du vœu concerne tout le monde à Paris, en particulier toutes celles et ceux qui sont à mobilité réduite ou portent des poussettes, car le bus est quasiment le seul moyen de transport public qui leur est accessible, le métro ne l'étant pas dans la majorité des cas. La privatisation qui a été engagée est une initiative idéologique de Valérie PÉCRESSÉ, répondant à l'idée que la concurrence libre et non faussée est salutaire dans toute politique dans le domaine des services publics. Et pourtant des exemples montrent le contraire, comme la privatisation des bus en grande couronne qui a mis en difficulté les usagers. Qui plus est, à Paris et en petite couronne, IDFM devra dépenser 4,9 milliards d'euros pour financer le rachat des infrastructures, alors qu'elle aurait pu employer cette somme pour améliorer le réseau des bus et le RER en banlieue. Malheureusement, le projet du Charles de Gaulle Express témoigne du fait que les priorités sont ailleurs. Les élu.e.s écologistes s'associent pleinement au groupe PCF, en proposant à IDFM de renoncer à la privatisation des lignes de bus qui va dégrader les conditions de service du seul transport accessible à Paris.

M. FORT rappelle que la mise en concurrence est obligatoire depuis une loi qui date de 2019 et qui prévoit son échelonnement jusqu'à fin 2026. Elle répond également à une directive européenne visant à permettre le bon fonctionnement du marché intérieur. Il est vrai que la mise en concurrence des services publics demande une vigilance particulière, mais dans le cas, par exemple, de la SNCF elle ne pourrait qu'être bénéfique à la qualité du service rendu aux usagers. M. FORT estime que la mise en concurrence des prestataires pour les lignes de bus parisiens serait susceptible d'améliorer la qualité du service, en profitant notamment d'innovations technologiques, et de diminuer les coûts pour les usagers. Pour ces raisons, M. FORT votera contre le vœu du groupe PCF.

Mme CORDEBARD considère négativement le passage dans la sphère mercantile de certains domaines publics stratégiques – énergie, eau, transports –, qui représentent autant de clés de la transition écologique. Qui plus est, les exemples qui viennent de l'étranger montrent clairement que la privatisation n'aide pas à faire des économies ni à améliorer la qualité de service, au contraire. Madame la Maire soutient le vœu du groupe communiste et invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu présenté par les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen, relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT ; 1 NPPV : Pauline JOUBERT).

M. JOUSSELLIN présente le vœu du groupe PCF, relatif aux personnes sans-abri.

V10 2024 23 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, RELATIF AUX PERSONNES SANS-ABRI

Considérant la situation dramatique et inédite des personnes et familles à la rue en France ;

Considérant qu'Emmanuel MACRON avait pris un engagement en 2017 en assurant qu'il n'y aurait plus de SDF avant la fin de cette année-là ;

Considérant que le désengagement irresponsable de l'État tend à laisser s'aggraver cette situation, allant à l'encontre des engagements politiques et de la dignité humaine ;

Considérant l'alerte des associations et services de protection de l'enfance sur le sujet des enfants à la rue et des jeunes majeurs issus de l'ASE ;

Considérant les alertes des associations et maraudes sur une situation de plus en plus précaire, sur la baisse des subventions de l'État, le manque de places d'hébergement et de solutions pérennes ;

Considérant que Paris et cinq autres villes ont décidé d'assigner l'État en justice face aux dépenses croissantes auxquelles elles sont confrontées pour loger des personnes en urgence ;

Considérant les recommandations de la mission d'information du Sénat sur les femmes sans-abri, par exemple la création de 10 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaire ainsi que la régularisation des femmes sans-abri sans-papiers ;

Considérant qu'à Paris, la 7^e édition de la Nuit de la Solidarité a recensé plus de 3 491 personnes sans solution d'hébergement dans la nuit du 25 au 26 janvier dernier, dont 105 mineurs – un chiffre en hausse de 16% par rapport à 2023 ;

Considérant une hausse du nombre de jeunes de 18-24 ans décomptés lors de cette 7^e Nuit de la Solidarité (23% contre 8% en 2023), soit le niveau le plus haut des sept éditions ;

Considérant que dans le 10^e plusieurs enfants scolarisés restent en situation de rue ;

Considérant les initiatives prises depuis plusieurs années par la Mairie du 10^e de réquisition de gymnases ou d'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de la mairie en 2023, bien que l'hébergement d'urgence soit une compétence de l'État ;

Considérant les vœux du groupe PCF, votés dans l'enceinte de ce conseil, demandant la réquisition d'immeubles vides de l'arrondissement et soulignant la nécessité d'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence ;

Considérant que 30% des logements du 10^e sont aujourd'hui inutilisés à l'année car étant des résidences secondaires, laissés vides ou utilisés pour des meublés touristiques ;

Considérant le début de la trêve hivernale et que si le bilan est positif dans le 10^e – grâce au travail partenarial entre la Mairie du 10^e et le Commissariat du 10^e –, de nombreux ménages restent menacés d'expulsion en 2025 ;

Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, élu.e.s du groupe PCF, le Conseil du 10^e arrondissement interpelle l'État et le Préfet de Région :

- ***Pour demander de créer le nombre de places d'hébergement pérenne à la hauteur des enjeux et adaptées aux besoins ;***
- ***Pour demander de transférer le droit de réquisition des logements vacants aux communes ;***
- ***Pour demander qu'il n'y ait en 2025 aucune expulsion sans solution de relogement pérenne.***

Mme SCHERER indique que la Fédération des Acteurs de la Solidarité a rencontré la ministre au Logement, Mme Valérie LÉTARD, pour discuter du budget et constater, au terme de cette discussion, que s'il existe une légère hausse de 5 millions d'euros sur le budget « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », cela est loin de compenser la baisse significative de 177 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence par rapport à 2023. Si les places d'hébergement d'urgence se maintiennent à 203 000 – ainsi que le Gouvernement l'a annoncé –, il semble compliqué avec moins d'argent de pouvoir les garder. Dans la situation actuelle, où des familles en situation de très grande précarité sont menacées d'expulsion, il n'existe aucune solution d'hébergement d'urgence à leur proposer. À la rentrée scolaire, c'étaient sept familles avec en tout dix enfants qui se sont retrouvées à la rue dans le 10^e arrondissement. Ce genre de situations ne peut qu'augmenter à cause de la crise inflationniste et de celle du logement. Les élu.e.s écologistes voteront en faveur du vœu PCF.

M. FORT indique que, tout en partageant les considérants du vœu PCF, il a décidé de s'abstenir à cause du deuxième attendu demandant « de transférer le droit de réquisition des logements vacants aux communes ». Cette demande lui semble poser des difficultés d'ordre juridique – la réquisition portant atteinte au droit à la propriété privée protégé par la Constitution – et d'ordre pratique – la réquisition d'un logement générant une série de dépenses de gestion que toutes les municipalités ne sont pas en mesure de supporter.

Mme CORDEBARD observe que la baisse de l'ensemble des crédits de la part de l'État sur pratiquement toutes les lignes de solidarité, met la Ville de Paris en difficulté. Elle finance déjà un grand nombre de dispositifs exceptionnels pour suppléer l'accompagnement de l'État. Des dizaines d'enfants se retrouvent à la rue chaque année pour des semaines ou des mois. Sur les sept familles à la rue dans le 10^e arrondissement, trois n'ont pas trouvé des solutions d'hébergement d'urgence. Il faut non pas s'habituer à ce genre de situations, mais continuer à les dénoncer. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu présenté par les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen, relatif aux personnes sans-abri, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

M. FORT présente son premier vœu.

V10 2024 24 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA DÉTECTION DE MERCURE DANS LA CRÈCHE BOSSUET ET L'ÉCOLE BELZUNCE

Considérant que la crèche Bossuet a été fermée après la détection de niveaux inquiétants de mercure au sous-sol, entraînant le transfert des enfants et du personnel vers des crèches environnantes ;

Considérant que l'école polyvalente Belzunce, voisine de la crèche, a également été concernée par la présence de mercure volatil dans plusieurs locaux, nécessitant des mesures de précaution dont le déplacement des élèves et l'aération des salles ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a recommandé des dépistages urinaires pour les enfants ayant fréquenté les locaux contaminés afin d'évaluer leur exposition ;

Considérant que le processus d'évacuation de l'armoire contaminée, qui a été effectué par un prestataire de la Ville de Paris le 6 novembre, n'a pas respecté les protocoles de sécurité, entraînant une dissémination de mercure dans certaines zones de l'école et nécessitant une évacuation immédiate de l'établissement ;

Considérant que la gestion de cet incident a mobilisé un dispositif important comprenant des pompiers, policiers, médecins, agents de décontamination, et a nécessité le transfert temporaire des enfants au sein de l'église Saint-Vincent-de-Paul ;

Considérant que la Ville de Paris, l'ARS et le Rectorat ont agi conjointement pour assurer un nettoyage approfondi de l'école et garantir la sécurité des enfants et du personnel ;

Considérant que les parents d'élèves, bien que rassurés par les mesures mises en place, demeurent inquiets quant aux risques sanitaires potentiels pour leurs enfants et s'interrogent sur le prestataire sélectionné par la Ville de Paris pour décontaminer l'école en premier lieu ;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement, la Ville et le Rectorat puissent conjointement :

- **Diffuser une communication détaillée aux familles et personnels exposant la situation dans les deux établissements ;**

- *Les informer sur les risques sanitaires liés aux doses mesurées et sur les actions de prévention ;*
- *Partager un état des lieux précis et mis à jour régulièrement sur la situation et les étapes à venir ;*
- *Envisager des sanctions ou une rupture de contrat avec le prestataire qui s'est chargé de l'opération de retrait du mercure en cas de manquement avéré.*

M. RAIFAUD considère que les attendus du vœu de M. FORT rejoignent les mesures prises par la Mairie du 10^e en vue d'informer les familles sur l'évolution de la situation dans les deux établissements concernés par la présence de mercure et sur les risques sanitaires potentiels. La mairie a par ailleurs déjà envisagé des sanctions contre le prestataire responsable de l'évacuation de l'armoire contaminée en cas de manquement avéré. Les élu.e.s écologistes aligneront leur vote sur celui de la majorité municipale.

Au nom des élu.e.s communistes, **M. JOUSSELLIN** souhaite tout d'abord apporter son soutien aux enfants, aux parents et aux équipes éducatives de l'école Belzunce et de la crèche Bossuet. Le fait qu'un prestataire n'ait pas pris les précautions nécessaires pour déplacer une armoire contaminée n'est pas acceptable et le groupe PCF se félicite qu'une plainte ait été déposée à son encontre. Il se félicite également avec la Mairie du 10^e arrondissement pour toutes les démarches qu'elle a déjà engagées et qui correspondent aux attendus du vœu de M. FORT. Ce vœu n'a finalement que le mérite d'exprimer une exigence de transparence vis-à-vis des familles, exigence qui est au cœur de toutes les actions entreprises par la municipalité lors de crises sanitaires. Les parents d'élèves peuvent compter sur une équipe municipale mobilisée pour garantir la sécurité des enfants dans les écoles du 10^e. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu de M. FORT.

M. ALGRAIN rappelle que le jeudi 7 novembre a eu lieu l'évacuation de l'école Belzunce à la suite d'une dispersion de billes de mercure lors de l'enlèvement d'une armoire. Cette situation a mobilisé un dispositif de sécurité particulièrement important et entraîné la fermeture temporaire de l'école. Pour ce qui est des risques sanitaires, la mairie reste extrêmement vigilante face à la question du mercure. Cependant, les seuils de vigilance qui ont déclenché les mesures d'évacuation de l'armoire et la fermeture temporaire de l'établissement sont bien inférieurs aux seuils où des risques sanitaires significatifs pourraient apparaître. L'ensemble des autorités compétentes assurent que ceux-ci demeurent très faibles. La sécurité des enfants étant une priorité absolue, l'école a été fermée pour la semaine en appliquant le principe de précaution le plus strict.

La décontamination et le nettoyage de l'ensemble de l'école est en cours depuis le 7 novembre au soir. Les services de la Ville de Paris, en lien étroit avec l'ARS, procéderont ensuite à plusieurs séries de relevés afin de vérifier la parfaite décontamination du bâtiment. Ces contrôles, qui s'effectueront dans des conditions de fonctionnement réels – avec les fenêtres fermées et la mise en chauffage –, permettront de s'assurer que les enfants peuvent intégrer l'école dans les meilleures conditions. Les familles sont régulièrement informées par mail et au cours de réunions organisées en présence d'élu.e.s et de professionnels de la

santé. Des communications conjointes de l'ARS, du Rectorat et de la Ville de Paris leur ont été envoyées à partir du jour de l'accident.

L'Exécutif partage l'appel du vœu de M. FORT de poursuivre cette démarche de transparence en continuant à tenir informées les familles sur l'évolution de la situation sanitaire et sur les dispositifs mis en place dans l'attente du retour à la normale, à commencer par les modalités de récupération des effets personnels des enfants et des agents. La mairie d'arrondissement a par ailleurs travaillé avec le Rectorat pour redéployer les effectifs dans quatre établissements scolaires voisins. Les conditions d'enseignement ne sont pas dégradées et la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) pourvoit aux besoins en fournitures nécessaires. Enfin, Madame la Maire est particulièrement attentive à ce que la responsabilité du prestataire puisse déboucher sur des décisions juridiques adéquates.

Pour **Mme CORDEBARD**, il s'agit d'un sujet très grave car la négligence du prestataire a entraîné l'évacuation des enfants par les pompiers et la saisine du parquet pour la mise en danger des enfants. Madame la Maire a personnellement veillé à ce qu'il y ait un suivi rigoureux de la crise et que les familles soient accompagnées et informées régulièrement sur l'évolution des opérations de décontamination. Celles-ci sont en cours et l'école Belzunce ne pourra rouvrir ses portes avant que les relevés sanitaires ne soient redevenus à la normale. Les familles seront informées de l'avancée de la remise en état de l'école en vue de sa réouverture

Pour ce qui est de la crèche Bossuet, des travaux pour une complète remise à niveau de l'établissement étaient déjà prévus. La crèche sera totalement réhabilitée avant de réouvrir ses portes. Toutes les familles ont été informées et accompagnées, et leurs enfants ont été accueillis dans les établissements des alentours où le personnel de la crèche Bossuet a également été réaffecté. La question de la responsabilité de l'entreprise prestataire demeure et une enquête approfondie sera réalisée. Dès que les résultats de cette enquête seront disponibles, la mairie les communiquera aux familles. Madame la Maire remercie M. FORT pour son vœu et invite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu de M. FORT, relatif à la détection de mercure dans la crèche Bossuet et l'école Belzunce, est adopté à l'unanimité.

M. FORT présente son deuxième vœu.

V10 2024 25 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA RÉGULATION DE L'ESPACE PUBLIC

Considérant que l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo ;

Considérant qu'un meilleur partage de l'espace public est indispensable, mais que les évolutions ont engendré des formes de cohabitation marquées par des conflits d'usage ;

Considérant que la violence routière est un fléau ;

Considérant la dégradation de la sécurité, piétons, cyclistes et automobilistes se partageant difficilement l'espace au détriment de la sécurité de tous ;

Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul VARRY, un jeune homme victime de violences routières, un drame qui a ému toute la France et a souligné l'urgence d'agir pour améliorer la prévention des risques routiers ;

Considérant que le respect du Code de la Route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant que, depuis sa création, la Sécurité routière – par ses actions et ses nombreuses campagnes de sensibilisation – a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972 (chiffres de la Sécurité routière 2022) ;

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, et que leur application par la police municipale est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens et plus responsable face aux dangers que représentent les tensions croissantes de l'espace public ;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement demande à la Mairie de Paris de :

- ***Lancer une campagne de communication massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents ;***
- ***S'assurer, pour les véhicules motorisés, vélos et trottinettes, une application rigoureuse du Code de la Route, des règles de circulation et de stationnement grâce à une police municipale renforcée, garantissant une approche équilibrée alliant prévention et sanctions.***

Mme JUILLET convient avec M. FORT que l'espace public parisien connaît une transformation profonde mais que la violence routière demeure un fléau. Le Code de la Rue doit être respecté et la Police Municipale est à l'œuvre tous les jours : plus d'un million de procès-verbaux dressés et plus de 600 opérations organisées depuis son lancement en juillet 2023. Les infractions les plus fréquentes concernent la circulation ou le stationnement sur les trottoirs de scooters, vélos et trottinettes électriques, le stationnement sur les passages piétons et le non-respect des zones piétonnes. Les axes les plus signalés du

10^e arrondissement font l'objet d'interventions régulières, dont les chiffres sont disponibles sur l'open data de la Ville de Paris.

Comme la verbalisation n'est pas la seule réponse aux infractions, des opérations de sensibilisation et de prévention sont régulièrement menées : affiches et flyers dans les rues de la ville, campagnes physiques et numériques tout au long de l'année et dans des moments-clés comme l'été et la rentrée des classes. Une démarche partenariale avec la MAIF, la Croix Rouge et la Prévention Routière, intitulée « Je deviens acteur de ma sécurité », a été mise en place pour les écoliers de 5-11 ans. Des sessions de stage alternatifs à la sanction ont été organisés à destination des acteurs d'infractions minimales, afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs actes. Cette démarche sera réitérée dans les prochains mois.

Le vœu de M. FORT demande à la Ville de Paris de lancer une campagne de communication massive, ce qu'elle fait déjà. Il lui demande d'assurer une application rigoureuse du Code de la Rue, ce qu'elle fait déjà. Mme JUILLET partage le constat que les efforts doivent être poursuivis, ce que la Ville est déterminée à faire notamment en recrutant et en déployant un nombre accru d'agents de police municipale. Mais la Ville de Paris ne peut pas porter seule – comme le vœu de M. FORT le demande – tous les efforts pour changer de paradigme auprès des usagers, il est grand temps que la question de la violence routière soit prise au sérieux par le Gouvernement et débouche sur une politique publique forte et cohérente.

M. RAIFAUD avoue avoir ressenti un grand malaise à la lecture du vœu de M. FORT, qui prend appui sur le décès de Paul VARRY pour demander à la Ville de renforcer la sécurité de ses rues. Paul VARRY a été tué, alors qu'il se trouvait sur une piste cyclable sécurisée, par un conducteur de SUV qui n'aurait pas dû l'emprunter. Le vœu de M. FORT semble renvoyer la responsabilité des accidents de la rue aux cyclistes, alors que ceux-ci sont souvent des victimes. S'il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux commettent des infractions et des actes d'incivilité, les conséquences ne sont pas comparables à celles provoquées par les automobilistes. En France, en 2023, une personne est morte à cause d'un cycliste mais presque 3 000 sont mortes à cause des automobilistes. Le vœu de M. FORT ne dit rien sur les infrastructures ni sur le fait que le Gouvernement supprime les investissements prévus pour le Plan Vélo, dont la mission est de créer des pistes cyclables sécurisées pour permettre aux habitant.e.s de se déplacer en toute tranquillité.

M. GUTTERMANN déclare que les élu.e.s communistes partagent la plupart des attendus du vœu de M. FORT, mais pas la façon de les présenter. Ils constatent également que le vœu ne dit rien à propos du renforcement des moyens de la Police Nationale, dont la sécurité routière fait pourtant partie des missions. En revanche, le vœu de M. FORT demande à la Ville de Paris d'engager des démarches qui, de fait, sont déjà engagées. Pour ces raisons, le groupe PCF donnera un vote défavorable.

Mme CORDEBARD fait le constat que, dans les interventions et les vœux de M. FORT, l'État est le plus souvent dédouané de ses responsabilités. M. FORT demande à la Ville de pallier les défaillances de l'État, tout en lui reprochant de ne pas faire suffisamment d'économies. Il est vrai que la transformation rapide

de Paris a entraîné des tensions entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, les mêmes tensions vécues par les capitales du Nord Europe qui ont précédé Paris sur la voie des mobilités douces. Cependant, la Police Municipale est en train de monter en puissance et le nombre de contraventions a significativement augmenté. Le travail de sensibilisation et de prévention, comme celui de répression, doit continuer pour permettre de meilleures pratiques et un meilleur partage de l'espace public. La lutte contre les véhicules lourds, polluants et encombrants doit également continuer, car ils représentent des dangers mortels dans la ville pour les autres usagers. Madame la Maire invite les élu.e.s à se prononcer sur le vœu de M. FORT.

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à la régulation de l'espace public, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite à voter le vœu de M. FORT déjà présenté.

V10 2024 26 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA REVITALISATION DU MARCHÉ SAINT-MARTIN

Considérant que le marché Saint-Martin est l'un des deux marchés couverts du 10^e arrondissement de Paris et propriété de la Ville ;

Considérant que ce marché se trouve actuellement dans une situation de déclin manifeste malgré sa localisation stratégique dans une partie du quartier Château-d'Eau/Lancry en pleine transformation ;

Considérant que quatre des onze stands intérieurs du marché sont aujourd'hui fermés ;

Considérant que plusieurs repreneurs sont découragés, soit par l'état du marché soit par les lourdeurs administratives auxquelles ils sont confrontés ;

Considérant que la présence de « dark kitchens » dans un marché de la Ville de Paris renforce l'impression de stands désertés ;

Considérant que la Ville lutte contre le phénomène des « dark kitchens » depuis 2023 et que leur interdiction devrait être prévue au sein du futur PLU ;

Considérant que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement, via un jury de sélection, désignent les occupants sur les stands ;

Considérant par ailleurs que le marché est aujourd'hui menacé par de graves problèmes d'entretien et de vétusté des infrastructures, notamment des fuites d'eau provenant des espaces verts et logements situés au-dessus ;

Considérant que les peintures n'ont pas été refaites depuis trop longtemps ;

Considérant que l'entrée du parking, géré par la RIVP, est dégradée, taguée et souvent squattée ;

Considérant que l'emplacement donnant sur la place Tony Dreyfus, autrefois occupé par le restaurant Le Comptoir du Marché, est vide et régulièrement dégradé par des tags et des affiches ;

Considérant l'attachement des riverains à leur marché, comme en témoignent le vote au budget participatif en faveur du projet du Conseil de Quartier de remise en forme des entrées et le succès de la pétition lancée ;

Considérant qu'il est urgent d'agir pour revitaliser ce marché, essentiel pour les commerçants, les riverains et le quartier ;

Bertil FORT émet le vœu que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement prennent des mesures immédiates avec le gestionnaire du marché et la RIVP pour :

- ***Rénover le bâtiment : réparation sans délai des fuites d'eau provenant des plafonds sous les logements gérés par la RIVP et travaux de rénovation du bâtiment pour offrir un environnement sécurisé et accueillant aux commerçants et aux clients ;***
- ***Réparer les infrastructures défaillantes ;***
- ***Soutenir les commerçants via une réévaluation de leurs loyers ;***
- ***Réoccuper les stands vacants ;***
- ***Améliorer la signalétique et la visibilité extérieure en lien avec le projet du Conseil de Quartier voté au Budget Participatif ;***
- ***Renforcer la sécurité via la présence d'un agent de sécurité pour garantir la tranquillité des commerçants et des clients, tout en traitant les problèmes d'insécurité dans les environs immédiats du marché.***

Attendus supprimés dans le vœu amendé :

- ***Soutenir les commerçants via une réévaluation de leurs loyers ;***
- ***Renforcer la sécurité via la présence d'un agent de sécurité pour garantir la tranquillité des commerçants et des clients, tout en traitant les problèmes d'insécurité dans les environs immédiats du marché.***

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin, est adopté à la majorité avec les amendements proposés par l'Exécutif (3 votes contre : PCF ; 6 abstentions : Les Écologistes pour Paris 10^e).

M. FORT présente le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 27 – VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU DISPOSITIF « EMBELLIR VOTRE QUARTIER »

Considérant que le dispositif « Embellir votre quartier » est une démarche lancée depuis 2021 par la Mairie de Paris ;

Considérant les engagements budgétaires pris par la Maire de Paris, allouant pour « Embellir votre quartier » des enveloppes de 5,5 millions d'euros d'investissement par quartier et 7 millions d'euros dans les quartiers populaires (<https://parislightsup.com/2022/02/06/embellir-votre-quartier-une-nouvelle-methode-pour-la-mise-en-oeuvre-des-chantiers-parisiens/>) ;

Considérant que dans le Budget Primitif 2022, 27,5 millions d'euros d'investissement étaient prévus pour « Embellir votre quartier », répartis entre deux autorisations de programmes « transformation » et « végétalisation », dotées respectivement de 13,5 et de 14 millions d'euros (Rapport de présentation : Budget Primitif exercice 2022) ;

Considérant que, dans l'investissement localisé du compte administratif de l'exercice 2022, seuls 4,2 millions d'euros ont effectivement été dépensés à travers 14 opérations réalisées dans 11 arrondissements parisiens (Annexe investissement localisé : compte administratif exercice 2022) ;

Considérant qu'en dépit de cet écart, dans le Budget Primitif 2023, une nouvelle fois 40 millions d'euros d'investissement étaient prévus pour « Embellir votre quartier », répartis entre deux autorisations de programmes « transformation » et « végétalisation », dotées respectivement de 26,7 et de 13,3 millions d'euros (Rapport de présentation : Budget Primitif exercice 2023) ;

Considérant qu'à nouveau, dans l'investissement localisé du compte administratif de l'exercice 2023, seuls 5,8 millions d'euros ont effectivement été dépensés à travers 18 opérations réalisées dans 10 arrondissements parisiens (Annexe investissement localisé : compte administratif exercice 2023) ;

Considérant que les paiements annoncés sont censés être réalisés à l'avancement des projets (Conseil de Paris mars 2023 : réponse de Jacques BAUDRIER) et que la Ville de Paris connaît d'importants retards et blocages dans les travaux ;

Considérant que le dispositif « Embellir votre quartier » s'inscrit dans la nécessaire adaptation de la Ville de Paris au changement climatique ;

Considérant que, dans le 10^e arrondissement de Paris, sur les quatre quartiers identifiés (hors PUP Gare du Nord), seuls deux ont été initiés (Saint-Vincent-de-Paul/Paradis en 2021 et Louis Blanc/Verdun en 2022) ;

Considérant que les quartiers Grange-aux-Belles, Terrages, Hôpital Saint-Louis, Saint-Denis, Lancry et Récollets n'ont pas encore débuté ;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement communique aux élu.e.s de ce conseil :

- ***Un état des lieux précis de l'avancement des projets dans les différents quartiers de la démarche « Embellir votre quartier » ;***
- ***Un calendrier des prochaines étapes et travaux prévus dans les différents quartiers de la démarche « Embellir votre quartier » ;***
- ***Clarifie les engagements budgétaires pris ainsi que les dépenses déjà engagées dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier » depuis 2021.***

Mme JOUBERT invite M. FORT à la contacter directement, à assister aux réunions publiques organisées par la Mairie du 10^e ou encore à se rendre sur son site et sur ses publications en ligne pour connaître dans les détails l'état d'avancement des travaux dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier ». Cependant, elle lui donne volontiers quelques éléments d'information sur les travaux déjà réalisés, sur ceux en cours et sur ceux à venir. Pour ce qui est du quartier Saint-Vincent-de-Paul/Paradis, un budget de 5,5 millions d'euros a permis de développer la végétalisation, de rendre de l'espace aux piétons avec la création de « rues aux écoles », d'apaiser les circulations et d'encourager les mobilités douces. Des travaux y sont encore en cours rue de Maubeuge, rue Belzunce et Cité d'Hauteville, d'autres sont à venir rues Bossuet et Fénelon, deuxième partie de la rue Paradis, rues Sibour et Chabrol.

En ce qui concerne le quartier Louis-Blanc/Verdun, un budget de 5,5 millions d'euros a permis de démarrer les travaux sur la place Jan-Karski et à la « rue aux écoles » Louis-Blanc. Sont à venir les travaux avenue de Verdun, impasse Boutron, voûte Raoul-Follereau et rue Cail, les circulations du « cœur piéton » rue Paradis, Philippe-de-Girard nord et passage Delessert. Des travaux sont également prévus avant la fin du mandat dans le sud de l'arrondissement, « rue aux écoles » Lancry, rue René-Boulangier et place du Buisson Saint-Louis. Le vœu de M. FORT laisse penser que la Ville ne fait pas assez, mais en réalité elle fait beaucoup et est déterminée à poursuivre sur cette voie, surtout que ses projets sont plébiscités par les habitant.e.s, par ailleurs régulièrement consultés. Le groupe Paris en Commun donnera un vote défavorable au vœu de M. FORT.

M. FORT objecte que Mme JOUBERT n'a pas répondu à la question portant sur les quartiers du 10^e qui ont été identifiés dans le dispositif « Embellir votre quartier » mais pour lesquels le diagnostic préalable aux travaux n'a pas encore été réalisé.

Mme JOUBERT répond à M. FORT qu'effectivement le temps a manqué pour réaliser l'intégralité de la démarche relative au dispositif « Embellir votre quartier », mais que cette démarche sera poursuivie et que tous les quartiers identifiés en bénéficieront.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif au dispositif « Embellir votre quartier », est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** rappelle que le lendemain, 13 novembre, l'équipe municipale se retrouvera avant 9 heures au croisement des rues Bichat et Alibert pour la commémoration des attentats de 2015. Elle informe que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 3 décembre à 18h30 et signale qu'elle a demandé une petite modification du règlement intérieur, afin d'autoriser les services à envoyer les vœux retardataires le lendemain de leur réception plutôt qu'à minuit. Elle profite de l'occasion pour inviter les élu.e.s à mieux respecter les règles qu'eux-mêmes ont fixées en début de mandat, et tout particulièrement celle sur les temps de parole, ou bien à réfléchir à des modifications éventuelles qui soient plus adaptées à leurs besoins.

La séance est levée à 23h14.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère d'arrondissement Secrétaire de séance